Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 2 rabiaa II 1441
29 Novembre 2019

N° 111

35ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution
Autres sociétés **3890**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3890**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **3898**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **3903**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3906**
Avis aux créanciers..... **3911**
Convocations
Sociétés anonymes **3912**
Autres sociétés **3916**
Actes Administratifs
Avis au public **3917**
Divers
Avis au public..... **3918**

CONSTITUTION

Autres sociétés

Constitution d'une personne physique

Nom et prénom : Bilel Slama

N° C.N.I : 08735561

Matricule fiscal : 1431231/T/N/C/000

Siège social : 37,6670 Ibn Khaldoun 2062

Objet social : Commerce d'épices et salaisons

Nom commercial : Korbi commerce d'épices.

2019R02550SODB1

Création d'un groupement de développement agricole

Dénomination : Groupement Enazaha Ain El Guatar 1

Catégorie : Groupement d'eau.

Objectif : Protection des ressources naturelles et de rationaliser leur utilisation et l'entretien.

Siège : Ennadhour Gafsa

Reçu du dépôt : N° 1669 du 12/11/2019.

Comité

Président : Mr Souilah Ali.

Trésorier : Mr Belgacem Belgacem.

2019D00124SODB1

Création d'un groupement

De développement agricole

Groupement de développement agricole "nahnou moubdiaat" de la délégation de Nabeul

Dénomination : groupement de développement agricole "nahnou moubdiaat"

Catégorie : groupement de développement dans le secteur de l'agriculture et de la pèche

Activité : d'une manière générale l'accomplissement de toute mission visant le renforcement de l'intérêt collectif de ses adhérants

Siège social : Ala El Riahi 31 rue Salambo 8000 Nabeul Date et numéro de la déposition : 28/8/2019

Nom et prénom du président : Amel Bent Kilani Ben Hssine El Heni.

2019N00624SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société LES INDUSTRIES ALIMENTAIRES RANDA

SA au capital de 38 900 000 dinars

Siège social : Zone Industrielle Bir Kassaa Ben Arous

Matricule Fiscal : 5885W

Registre de commerce : B114611998

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire du 9 juillet 2019, enregistré à la recette des finances d'El Yasminet sous le n°19701755, quittance n°M040478 le 19 juillet 2019 et dont deux exemplaires ont été déposés au Centre National du Registre des Entreprises le 22/10/2019 sous le n°201969166, il a été décidé ce qui suit :

- Lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2018.

- Approbation du rapport du conseil d'administration, des conventions réglementées objets des articles 200 et 475 du CSC et des états financiers de l'exercice 2018.

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2018.

- Affectation du résultat de l'exercice 2018.

- Renouvellement des mandats des administrateurs M. Fathi Hachicha, M. Souhail Hachicha, M. Sami Hachicha et M. Mehdi Khouaja et ce pour une période de trois ans 2019, 2020 et 2021.

- Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes la société ECC-Mazars et la société SOCEC et ce pour une période de trois ans 2019, 2020 et 2021.

2019R02547SANB2

Société BVM

SA au capital de 10 700 000 dinars

Siège social : Zone Industrielle Bir Kassaa Ben Arous

Matricule fiscal : 0719123B

Registre de commerce : B135142001

CNSS : 217554-80

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire du 17 juillet 2019, enregistré à la recette des finances d'El Yasminet sous le n°19701833, quittance n°M041611 le 31 Juillet 2019 et dont deux exemplaires ont été déposés au Centre National du Registre des Entreprises le 4/11/2019 sous le n°2201975488, il a été décidé ce qui suit :

- Lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2018.

- Approbation du rapport du conseil d'administration, des conventions réglementées objets des articles 200 et 475 du CSC et des états financiers de l'exercice 2018.

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2018.

- Affectation du résultat de l'exercice 2018.

- Nomination de deux nouveaux administrateurs pour une période de deux ans 2019 et 2020 à savoir :

1- Madame Sonia Hachicha épouse Khouaja.

2- La société de gestion United Gulf Finantial services North-Africa - UGFS-NA- qui représente la société TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes la société ECC-Mazars et ce pour une période de trois ans 2019, 2020 et 2021.

2019R02548SANB2

Changement de Dénomination Sociale

Mise à jour de l'adresse du Siège Social

BH LEASING

(FILIALE DE BH BANK)

S.A au capital de 35.000.000 DT

Siège social : Rue Zohra Feiza - Immeuble BH ASSURANCE Centre Urbain Nord - Tunis Mahrajène 1082

Identifiant unique : 0587756X

En vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 11 octobre 2019, enregistré à la recette des finances de la Charguia en date du 21/10/2019 sous le n°19706805 quittance n°100627 a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 18/11/2019 sous le n°201981107. L'assemblée générale extraordinaire a décidé de changer la Dénomination Sociale de Modern Leasing à BH LEASING et la mise à jour de l'adresse du siège social de Immeuble ASSURANCE SALIM lot AFH BC5 Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène à «Rue Zohra Feiza - Immeuble BH ASSURANCE - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène».

2019R02554SANB2

Augmentation de capital

Société Générale de Boissons et des industries Alimentaires

S.A. au capital de 45.550.000 Dinars porté à 49.550.000 Dinars

divisé en 495.500 actions de 100 Dinars chacune Groupe S.F.B. T.

Siège social: Zone industrielle - Ben Arous

Identifiant unique RNE: 0307017 K

N° d'affiliation à la C.N.S.S.: 0008358972

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du lundi 30 septembre 2019, enregistré à la recette des finances de nouvelle Medina le 3 octobre 2019 sous le n° 19703553 Quittance n° M061166, il a été décidé d'augmenter le capital d'un montant de 4.000.000 de dinars par l'émission en numéraire de 40.000 actions nouvelles de 100 Dinars chacune, à souscrire et à libérer totalement à la souscription.

Les formalités d'enregistrement de la sus-dite augmentation du capital en numéraire ont été réalisées auprès du Receveur de l'enregistrement des Actes des sociétés, 1er Bureau de Tunis en date du 19 novembre 2019 sous le n° 19807303 - quittance 8838.

Un exemplaire du procès-verbal du conseil d'administration du 2 septembre 2019, de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2019, de la déclaration de souscription et de versement, de la liste des souscripteurs et des statuts modifiés ont été déposés au registre national des entreprises le 22 novembre 2019 sous le n° 201984036.

Le capital est donc porté de 45.550.000 dinars à 49.550.000 dinars divisé en 495.500 actions de 100 dinars chacune entièrement souscrites et libérées: L'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

2019R02557SANB2

Augmentation de capital

Notice destinée à l'information du public

Conformément aux dispositions de l'article 164 du code des société commerciales

Dénomination : Société CARAVEL SA.

Forme : Société Anonyme.

Siège social : Boulevard Mohamed Bouazizi Immeuble Maghrébia 1080 Tunis.

Objet social : La gestion hôtelière.

Capital social : 39481 860 dinars en cours d'augmentation à 48 151 860 dinars.

Durée : 99 ans.

Matricule fiscal : 1159694 Z.

Dépôt légal : une copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29/10/2019, enregistré le 22/11/2019 à la recette des finances Rue de Paradis-Ariana sous le numéro 19508220 quittance n° 125628 a été déposée au Registre national des Entreprises le 22/11/2019 sous le n° AC032002019 où toute personne peut en prendre communication.

Modalités de l'augmentation : l'assemblée générale de la société décide d'augmenter le capital social de la société de la somme de 8 670000 dinars pour le porter de 39481 860 dinars à 48 151 860 dinars par la création de 867 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 dinars chacune à libérer du quart à la souscription majoré d'une prime d'émission.

Banque dépositaire:Les fonds provenant de la souscription sont versés au compte indisponible n° TN59 0100 1020 1192 0201 3616 ouvert auprès de l'Arab Tunisian Bank «ATB», Agence Centrale sise à 9 rue Hédi Nouira 1001 Tunis.

Délai de souscription : 15 jours à partir de la date de la parution de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant expiration du délai de souscription.

2019R02558SANB2

Augmentation de Capital

Notice destinée à l'information du public

Conformément aux dispositions de l'Article 164 du code des société commerciales

Dénomination : Société UNION FINANCIERE HOLDING SA.

Forme : Société Anonyme.

Siège social : Boulevard Mohamed Bouazizi Immeuble Maghrébia BP 66-1080 Tunis.

Objet social : La détention et la gestion des participations directes ou indirectes dans le capital d'autres sociétés.

Capital social : 55 000 000 dinars en cours d'augmentation à 60 000 000 dinars.

Durée : 99 ans.

Matricule fiscal : 0446998G/A/M/000.

Dépôt légal : une copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 06/11/2019 enregistré le 22/11/2019 à la recette des finances rue de Paradis-Ariana sous le numéro 19508223 quittance n°125642 a été déposée au registre national des entreprises le 22/11/2019 sous le n° AC012012019 où toute personne peut en prendre communication.

Modalités de l'Augmentation : l'assemblée générale de la société décide d'augmenter le capital social de la société de la somme de 5 000 000 dinars dont 4 000 000 DT à libérer par conversion de créances certaines, liquides et exigibles et 1 000 000 DT à libérer en numéraire. Ainsi le capital sera porter de 55 000 000 dinars à 60 000 000 dinars par la création de 500 000 actions nouvelles de 10 dinars chacune totalement libéré à la souscription.

Banque dépositaire:Les fonds provenant de la souscription sont versés au compte Indisponible n° TN59 0100 1020 1192 0200 3528 ouvert auprès de l'Arab Tunisian Bank «ATB», agence centrale sise à 9 rue Hédi Nouira 1001 Tunis.

Délai de souscription : 15 jours à partir de la date de la parution de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant expiration du délai de souscription.

2019R02559SANB2

Notice d'augmentation du capital Laboratoires Teriak

LABORATOIRES TERIAK

S.A au capital 11 800 000 dinars

Siège social : 25, rue 8603 Zone industrielle la Charguia 1 2035 Tunis

Identifiant unique : 0510687H

Selon délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 13 novembre 2019 enregistré à la recette des finances à Charguia Tunis sous le numéro 19507538, quittance n°M106990.

Il a été décidé d'augmenter le capital social de 1.670.460 dinars en le portant de 11.800.000 dinars à 13.470.460 dinars, et ce par l'émission de 1.347.046 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 dinars et une prime d'émission de 78 dinars chacune soit un total de versement de 14.700.048 dinars.

- Dénomination sociale : Les laboratoires TERIAK.

- Forme de la société : Société anonyme.

- Montant de capital à souscrire : 1.670.460 dinars

- Prime d'émission à souscrire : 13.029.588 dinars

- Adresse : 25, Rue 8603 Z.I la Charguia 1 - Tunis carthage.

- Objet social : Fabrication des produits pharmaceutiques.

- Dépôt : Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 13 Novembre 2019 a été déposé au greffe du tribunal de première instance de Tunis au guichet unique du registre national des entreprises en date du 26/11/2019 sous le numéro AC012032019.

- Nombre d'action : 1.347.046

- Valeur Nominale : 10 dinars.

- Prime d'émission : 78 dinars.

- Apport en nature : Néant.

- Délais de souscription : Trente (30) jours à compter de la date de la publication de cet avis au JORT avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2019R02560SANB2

Société Groupe Multiservices Agricoles «GMA»

S.A au capital de 2 000 000 Dinars

Siège social : Groupe L'EPI D'OR, Route de M'saken, 4000 Sousse

Identifiant Unique : N°1329554/J

Suivant P.V de Conseil d'administration du 4/11/2019 enregistré le 5/11/2019 à la recette des finances Cité Riadh à Sousse sous le numéro 19802145, Quittance M061576, dont deux copies ont été déposées au greffe du tribunal de première instance de Sousse le 13/11/2019 sous le numéro 201979251, le conseil a décidé d'approuver :

- La cession des 5 000 actions que la Société Usine Nouvelle des Pâtes Alimentaires Habib Mellouli & Cie «L'EPI D'OR» détient dans le capital social de la société Groupe Multiservices Agricoles au profit de Monsieur Imed Sassi.

- La cession des 5 000 actions que la Société L'EPI D'OR EXPORT détient dans le capital social de la société Groupe Multiservices Agricoles au profit de Monsieur Mohamed Maarouf Bouraoui.

- La cession des 5 000 actions que Monsieur Hichem Ben Ridha Ben Ali Laalai, détient dans le capital social de la société Groupe Multiservices Agricoles au profit de Mademoiselle Zohra Mellouli.

2019S01344SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

MALL OF SFAX

Société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne

Au capital social de 5.000 DT

Siège social : Croisement de la Route Nationale 9 et de la Route Nationale 10, Sidi Daoued - 2046, La Marsa, Tunis - Tunisie

Matricule fiscal : 1594598 B/N/M/000

Identifiant unique : 1594598 B

Montant de l'augmentation du capital social : 995.000 DT par apport en numéraire.

Objet social : Superettes; location et administration d'autres biens immobiliers.

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 11 novembre 2019 a été déposé au Registre National des Entreprises le 20 novembre 2019 sous le numéro AC011982019.

Nombre d'actions à souscrire : 99.500 actions nominatives nouvelles à souscrire en totalité et à libérer intégralement en numéraire.

Valeur nominale des actions à émettre : 10 DT chacune.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux assemblées générales des actionnaires et d'exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'assemblée générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'assemblée générale ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Versement des fonds : les fonds provenant de la souscription du capital en numéraire doivent être versés auprès de la banque BH Bank, Agence Sidi Daoud, dans un compte indisponible sous le numéro 14071071300700046329.

Délai de souscription : 15 jours à compter de la date de publicité de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne sauf clôture par anticipation.

Modalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire et lieu de réunion :

La convocation de l'assemblée générale extraordinaire a eu lieu conformément aux dispositions des articles 276 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et s'est tenue au siège social de la société.

2019403578SANB2

Notice

Emission de titres participatifs réservée à La BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE, Au TUNISIAN AMERICAN ENTERPRISE FUND et à la CAISSE DES DEPOTS ET DES CONSIGNATIONS décidée par l'assemblée générale ordinaire du 6 novembre 2019

Etablie conformément aux articles 164 et 368 et suivants du Code des Sociétés Commerciales

INMA HOLDING

Société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne

Au capital social de 500.000 DT

Siège social : Résidence Ichbilia, 1er étage Bloc B, Bureau B1.1, Lac II, Les Berges du Lac - 1053 - Tunis - Tunisie

Matricule fiscal / Identifiant Unique : 1539254/S

Conformément aux dispositions des articles 164 et 368 et suivants du code des sociétés commerciales, l'AGO du 6 novembre 2019 a décidé de procéder à l'émission de titres participatifs. La souscription de ces titres participatifs est réservée à LA BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE, au TUNISIAN AMERICAN ENTERPRISE FUND et à LA CAISSE DES DEPOTS ET DES CONSIGNATIONS dans les proportions suivantes :

- LA BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE : Cinq (5) titres participatifs;

- TUNISIAN AMERICAN ENTERPRISE FUND : Trois (3) titres participatifs; et

- LA CAISSE DES DEPOTS ET DES CONSIGNATIONS : Deux (2) titres participatifs.

Société Emettrice : INMA HOLDING, société anonyme au capital social de 500.000 DT, Initialement inscrite au registre du commerce au tribunal de 1ère instance de Tunis sous le numéro 601227282017, titulaire de l'identifiant unique au Registre National des Entreprises numéro 1539254/5, ayant son siège social sis à la Résidence Ichbilia, 1er étage Bloc B, Bureau B1.1, Lac II, les Berges du Lac, 1053 Tunis - Tunisie.

Montant de l'émission de titres participatifs : Un million de Dinars Tunisiens (1.000.000 DT).

Objet social : La détention et la gestion de participations dans d'autres sociétés.

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 6 novembre 2019 a été déposé au Centre du Registre National des Entreprises sous le numéro 201982671 et dont une annonce qui sera publiée au Bulletin Officiel du Registre National des Entreprise et dans deux quotidiens dont un en langue arabe.

Nombre et valeur des titres participatifs à émettre : Dix (10) titres participatifs, d'une valeur nominale de cent mille Dinars Tunisiens (100.000 DT) chacun, totalisant un montant global d'un million de Dinars Tunisiens (1.000.000 DT).

Libération : Intégrale à la souscription.

Forme des titres participatifs : les titres participatifs seront nominatifs. La propriété des titres participatifs sera établie par une inscription en compte au nom de leur titulaire dans les registres de la Société.

Période de souscription : La souscription des titres participatifs objet de l'émission pourra être réalisée durant un délai de six (6) mois commençant à courir à compter de la date de parution de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne. Il est précisé que ce délai de six (6) mois pourra être clôturé par anticipation dès souscription de la totalité des obligations.

Modalités de souscription : en numéraire.

Date de jouissance : à la date de clôture de souscription.

Rémunération :

Taux de profit global prévu : La rémunération des titres participatifs est annuelle. Elle comporte, pour chaque année une avance et un complément variable calculés comme suit :

- Avance annuelle : Une avance annuelle de 0,1% calculée sur la valeur nominale payable le 30 avril de l'année suivante.

- Complément variable : Un complément variable calculé par référence au résultat avant impôt de la société et après déduction de la première partie de la rémunération des titres participatifs, payable 30 jours après l'arrêt des comptes de l'année concernée par le conseil d'administration de la société, étant précisé que l'arrêt des comptes d'une année sera réalisé au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

Ce résultat avant Impôts servira à rémunérer en priorité les porteurs de titres participatifs sans que cette rémunération ne dépasse l'équivalent d'une rémunération annuelle composée de 8,0% de la valeur nominale des titres participatifs, en tenant compte de tous les avances annuelles et compléments variables déjà versés aux porteurs de titres participatifs.

Durée des titres : 7 ans (sauf en cas de liquidation de la Société, les titres participatifs seront remboursés par la Société le septième anniversaire de la date de clôture de souscription).

Etablissements domiciliataires : Il s'agit d'un placement sans appel public à l'épargne, le montant des souscriptions sera libéré sur le compte courant d'INMA HOLDING ouvert sur les livres de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT), Agence les Jardins du Lac (M4) sous le numéro TN59080670220410 00401179.

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre de titres participatifs détenus ainsi que la tenue du registre des titres participatifs seront assurés durant toute la durée de vie des titres participatifs par INMA HOLDING.

Modalités et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation de propriété des titres participatifs souscrits délivrée par INMA HOLDING.

Mode de placement : Il s'agit d'un placement privé au profit de LA BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE, du TUNISIAN AMERICAN ENTERPRISE FUND et de LA CAISSE DES DEPOTS ET DES CONSIGNATIONS.

But de l'émission : financer les Investissements d'INMA HOLDING dans les cibles qu'elle aura présélectionnées ainsi que les dépenses liées à ces investissements.

Garantie : Les titres participatifs ne sont assortis d'aucune garantie. Les titres participatifs ne sont remboursables en cas de liquidation qu'après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux assemblées générales des titulaires de titres participatifs et d'exercice du droit de vote:les titulaires de titres participatifs peuvent seuls assister à l'assemblée générale des titulaires de titres participatifs sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un mandataire dament habilité à cet effet.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'assemblée générale ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société. Modalités de convocation de l'assemblée générale spéciale des titulaires de titres participatifs et lieu de réunion:

La convocation de l'assemblée générale spéciale aura lieu conformément aux dispositions des articles 354 et suivants du Code des Sociétés Commerciales. La réunion de l'assemblée se tiendra dans le lieu précisé dans la convocation.

2019403579SANB2

PV de l'assemblée générale ordinaire annuelle

ACT PHARMA

SA au capital de 1000.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Oued Zerga - Gouvernorat de Béja

Matricule fiscal : 1128705N/A/M/0000

RC : N°B243313010

N° CNSS : 320892/16

Suivant PV de l'assemblée générale ordinaire annuelle en date du 29 octobre 2019, enregistré à la recette des finances, Testour, le 19 novembre 2019, Enregistrement n°19701425, Quittance 17630, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation de la date de la tenue de l'assemblée,

- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil pour l'exercice 2018,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes,

- Approbation des états financiers 2018,

- Quitus au conseil d'administration,

- Affectation des résultats de l'exercice 2018,

- Approbation et reconduction des conventions réglementées prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales,

- Jetons de présence,

- Nouveaux mandats des membres du conseil d'administration,

- Nouveau mandat du commissaire aux comptes,

- Pouvoirs pour formalités.

2019403580SANB2

Notice d'augmentation de capital

Société «VILAVI»

Société anonyme

Siège social : 1, Rue du Lac Toba - les Berges du Lac, 1053 - Tunis

Identifient Unique : N°1131931X

Affiliation Caisse Nationale de Sécurité Sociale n°00342090-68

Objet social : La fabrication de glaces et de crèmes glacées

Durée : 99 années

En application des dispositions de l'article 164 et 302 du code des sociétés commerciales, il est porté à la connaissance du public qu'en vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2018 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés premier Bureau Tunis, le 14 mars 2019, sous le n°19701562, quittance n°2057, dont une copie a été déposée au Centre National du Registre des Entreprises en date du 19 novembre 2019 sous le n°AC011972019, il a été décidé d'augmenter le capital de la société de zéro dinars à 14.000.000 dinars en numéraires et ce, suivant les procédures et les caractéristiques ci-après :

Montant de l'augmentation en numéraires : 14.000.000 dinars.

Nombre d'actions à souscrire en numéraires : 1.400.000 actions à souscrire en totalité et à libérer du quart au moins lors de la souscription.

Valeur nominale des actions à émettre : 10 dinars chacune.

Délai de souscription : les actionnaires bénéficient d'un délai de 15 jours pour la souscription à l'augmentation du capital avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

Avantages particuliers : Aucun.

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote et stipulations relatives à la répartition du résultat, à la constitution de réserves et à la répartition du boni de liquidation: aucun changement par rapport aux statuts.

Modalités de convocation à l'assemblée générale : Suivant les conditions légales.

Dépôt des fonds : Auprès de la Banque de l'Habitat, Agence Mégrine, compte n°14 906 90630070019185 43.

2019403587SANB2

Clôture de liquidation et distribution du boni de liquidation de la société

AFRIPACK

Société en liquidation

18 Av. Habib Bourguiba -Tunis

MF : 040839/P/NM000

Le liquidateur Hédi Masmoudi BP 139 Menzah 6 Ariana déclare que suivant PV de l'assemblée générale de la société AFRIPACKSA en cours de liquidation établi le 01 octobre 2019 et dont PV enregistré à la recette des finances rue Ghandi Tunis le 20 Novembre 2019 quittance n°108843 enregistrement n°19805415

Il a été décidé l'approbation du rapport de liquidation et toutes les opérations et états financiers ainsi que du boni net de liquidation conforment aux dispositions et délais légaux en vigueur.

Il a été également décidé la clôture des opérations de liquidation.

2019403590SANB2

Renouvellement du mandat des administrateurs

Société Tunisienne d'Equipement et de Pneumatiques (S.O. T. E. P.)

S.A. au capital de 100.000 dinars

Siège social : Rue 8303 - Montplaisir - 1002 Tunis

Matricule fiscal : 012661 Y

R.C : B1103531996

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 3 Avril 2018 enregistré à la recette des finances de Montplaisir Tunis en date du 20 Novembre 2019 - quittance n°M112684, enregistrement n°19806750, il a été décidé :

- Le renouvellement du mandat du Mr. Bejaoui Abdelmajid en tant que Président Directeur Général pour la durée de son mandat de 3 ans 2018 - 2019 - 2020.

Un exemplaire du procès-verbal a été déposé au Registre National des Entreprises le 22 Novembre 2019 sous le n°201984045.

2019403591SANB2

Augmentation de capital

Notice d'augmentation de capital en numéraire

SOCIETE LAND'OR

Société anonyme

Capital social : 9.408.194,000 D en cours d'augmentation à 11.226.376,000 D

Siège social : Bir Jedid 2054 Khledia

Identifiant unique : N°496254Y/A/M/000

En application des dispositions des articles 164 et 302 du code des sociétés commerciales, il est porté à la connaissance du public qu'en vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 5/11/2019 enregistré à la recette des finances de Mornag le 12/11/2019 Enregistrement n°19702329 Quittance n°M057892 dont une copie a été déposée au Centre National du Registre des Entreprises en date du 22/11/2019 sous le numéro AC021992019, il a été décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de 1.818.182,000 dinars pour le porter de 9.408.194,000 dinars à 11.226.376,000 dinars et ce suivant les procédures et les caractéristiques ci-après :

Dénomination : LAND'OR

Forme juridique : Société anonyme

Capital social : 9.408.194,000 DT en cours d'augmentation à 11.226.376,000 DT

Siège social : Bir Jedid 2054 Khledia

Durée : 99 ans

Objet : La fabrication, la transformation et la commercialisation des produits carnés et leurs abats et tous les produits agroalimentaires,

- Montant de l'augmentation en numéraire : 1.818.182,000 dinars.

- Nombre des actions : 1.818.182 actions.

- Valeur nominale des actions souscrites : un (1) dinar chacune.

- Prime d'émission : 7,250 dinars par action.

- Modalités réalisation :

* Libération intégrale à la souscription.

* Suppression du droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires et attribution du droit de souscription de 1.818.182,000 DT au profit du fonds d'investissement Maghreb Private Equity Fund IV

- Avantages particuliers : Aucun.

- Admission aux assemblées générales : Droit de vote, Répartition du résultat : Règles du droit commun.

- Modalités de convocation de l'assemblée générale : Suivant les conditions légales.

- Dépôt de fonds : Banque De Tunisie - succursale Rue de la Turquie - compte indisponible sous le n°05903000050087365084.

- Délai de souscription : 15 jours à compter de la date de la publication de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale du montant de l'augmentation.

2019403604SANB2

Complexe du Plastique de Mezzouna

Société Anonyme en liquidation

Capital Social : 7.250.000 DT

Siège social : 1, rue Arbi Zarrouk - SfAX BP 229

MF : 307125N/A/M/000

Tel : 98451 071

Suivant procès verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 25 septembre 2019, enregistré à la recette d'enregistrement des actes de société à Sfax en date du 14/11/2019 sous le numéro 19708069 quittance n°M008564 et dont deux copies ont été déposées au registre national des entreprises sous le numéro 201984917.

Il a été décidé :

-De constater la clôture des opérations de la liquidation du complexe du Plastique de Mezzouna.

- D'approuver les comptes définitifs de clôture de la liquidation.

- De donner quitus au liquidateur pour sa gestion de la période 2019 et pour toute la période de liquidation.

De fixer aux bureaux du groupe chimique Tunisien à Sfax le lieu où sont déposés les documents, registres et archives de la société.

- D'approuver le mode de distribution des fonds disponibles résultant de la liquidation entre les créanciers conformément à la recommandation de la réunion interministérielle en date du 9 décembre 2010 entre les créanciers comme suit :

• L'Etat : 300.072 DT

• La CNSS : 36.162 DT

• La Société Tunisienne de Banque : 684.283 DT

• Les fournisseurs et autres créditeurs : 315.164DT

- De rembourser le groupe chimique Tunisien des dépenses qu'il a engagées dans le cadre des opérations de liquidation du complexe du Plastique de Mezzouna dans la limite du reliquat du boni de liquidation.

- De reverser, le cas échéant, le reliquat du boni de liquidation après paiement de tous les frais de liquidation, à la trésorerie générale de Tunisie.

Toute personne intéressée peut faire opposition dans un délai de quatre vingt dix jours à compter de la date de parution du présent avis conformément aux dispositions de l'article 46 du code des sociétés commerciales.

2019403606SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société Utique de promotion Agricole "EL BARAKA"

Société SARL

Capital : 3.810.000,000 D

RC : B113682000

MF : 707302 N PM 000

Siège Social 114 rue Med Badra IMM. Jilou Monplaisir 1073 Tunis

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la dite société du 14 novembre 2019 enregistré à la recette des finances Monplaisir Tunis le 20 novembre 2019 sous le n° 19806762 quittance n°M112808 dont un exemplaire a été déposé le 26/11/2019 au registre national des entreprises sous le n°000145915/2019.

- Monsieur Mofdi Msedi a été nommé gérant de la société Utique de promotion Agricole " EL BARAKA".

2019R02561SRLB2

Dissolution

Sté ENNOUR

MF : N°1282892/WAM 000

Suivant acte sous seing privé en date du 02/02/2018 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés de Ksibet El Mediouni le 22/11/2019 Quittance n°M033024, Enregistrement n°19501428, il est décidé la dissolution de la société ENNOUR, sis à Rte Hashas Ksibet El Mediouni, et de nommer Mr Iskander Ben Abdelhamid Ben Nhila CIN n°03928823, comme liquidateur de la société ENNOUR, toute opposition doit être adressée ci-dessus.

2019S01351SRLB2

Liquidation

Société «Centre IBIS»

SARL au capital de 5.000 Dinars

Identifiant Unique : 1506053F

Siège social : Route El Ain km 7 - Sfax Sud

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 13 novembre 2019 enregistré à la recette des enregistrements des actes de sociétés de Sfax le 14 novembre 2019 sous le numéro 19508084 quittance numéro M008579 dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 20 novembre 2019 sous le numéro 201982922, il a été décidé ce qui suit :

1. La cessation d'activité et la dissolution de la société.

2. La nomination de madame Wissal Kchaw liquidateur de la société.

2019X01440SRLB2

Société Boubaker Ouali et fils

SARL au capital de 180.000 DT

Siège social : Zone Industrielle Agareb, Sfax

RC : B0864112007

MF : 1020628B/A/M/000

Suivant la résolution de l'assemblée générale ordinaire du 25 Avril 2017, enregistrée à la recette d'enregistrement des actes de sociétés, Sfax, le 26 mai 2017 quittance n°M002686, n° d'enregistrement 17802449 et dont deux exemplaires des documents ont été déposés au greffe du tribunal de première instance Sfax le 8/01/2018 sous le n°D082572007. Il a été décidé de l'ouverture d'un siège facultatif sis au rte Saltaniya km 14 Elbderna Sfax.

2019X01450SRLB2

La Société MECANAV

SARL au capital de 350 000,000 dinars

M.F : K A M 000017620

En vertu de la résolution décidée par l'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 16 septembre 2019, dont procès-verbal enregistré à la recette des finances de Sfax le 14/10/2019, Quittance n°M007723, enregistrement n°19507277, a décidé la dissolution anticipée de la société et la désignation de Monsieur Montassar Ben Salem en qualité de liquidateur.

Ce procès-verbal a été inscrit au Registre national des institutions du Tribunal de première instance de Sfax le 1er novembre 2019 sous le numéro 201977551.

Les créanciers peuvent se présenter avec les justificatifs nécessaires à l'adresse suivante : Route de Soukra Km 0,5 - 3003 Sfax, ou appeler les numéros : 20 232 010 / 58 360 550, dans un délai ne dépassant pas la période de 15 jours à partir de la date de la parution du présent avis.

2019X01451SRLB2

Procès - Verbal du 23 Juin 2019

Société «SOGEP» S.A.R.L

Adresse : Avenue Habib Bourguiba Hawaria

MF : 0271743Q

Selon le procès-verbal de la réunion tenue le 23 juin 2019 entre les partenaires de la société générale d'entretien et de peinture «SOGEP» Abed Razek Brini et Soued Bent Hamida et les fils de Mohamed Brini Sami et Khaled et Tahani ont convenu de ce qui suit :

La vente de 666 parts de 11990 parts sur les communs des parts de la société SOGEP est imputable au propriétaire immobilier numéro 574203 Nabeul nommé «Salma 28» situé à Hawaria gouvernorat Nabeul à Mr. Abdel Razak Brini d'un montant total de 40 000 dinars.

- Vente des 334 parts restantes de 11990 parts taxe mentionné ci - dessus à Mm. Souad Bent Hmida Troudi (41,75 parts), et Tahani Bent Mohamed Brini (58,45 parts), et Sami Brini (116,9 parts) et Khaled Brini(116,9 parts) pour un prix total de 20 000 dinars.

- Vente de toutes les actions de Mr. Abdel Razek (66,67%) de SOGEP à Mr Khaled Brini à un prix total de 30 000 dinars.

2019N00623SRLB2

SOCIETE DE PROMOTION IMMOBILIERE NAKCHA

SARL au capital de 150 000 Dinars

Siège social : 5 Rue 8603 Z.I Charguia 1 - Tunis

ID : 1165084 Q

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 11 février 2015 et enregistré à la recette des finances de Charguia le 23/02/2015 sous le numéro 15700894 n° de quittance 18102, il a été décidé de transférer le siège de la société au 8 Rue 8601 Zone Industrielle Charguia 1, 2035 Tunis et de modifier par conséquent l'article 4 des statuts.

Et en vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 décembre 2018 enregistré à la recette des finances de Charguia le 20/12/2018 sous le numéro 18707358 n° de quittance 94982, il a été décidé de renouveler le mandat du Gérant Nizar Rhouma pour une période de deux années commençant à compter de la date du 13/12/2018 et ce avec les mêmes pouvoirs stipulés à l'article 13 des statuts.

Et selon le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 décembre 2018 enregistré à la recette des finances de Charguia le 20/12/2018 sous le numéro 18707359 n° de quittance 94985, il a été décidé d'approuver la cession de 6500 parts sociales à des tiers et de donner l'agrément pour introduire deux nouveaux associés et de modifier ainsi les articles 6 et 7 des statuts.

Deux exemplaires de chacun des procès-verbaux sus mentionnés ont été déposés au centre National du Registre des Entreprises le 7/3/2019 sous le n°201911634.

2019403582SRLB2

Société «AMINE D'ANIMATION ET LOISIRS»

SARL au capital de 10 000 DT

9, Energie Atomique 8609, zone industrielle Charguia 1 - 2035 Tunis

Matricule fiscal : 1212616N AM 000

Identifiant Unique : 1212616N

Suivant procès-verbal extraordinaire du 15/11/2015 enregistré à la recette des finances Charguia -Tunis le 18/11/2019 Quittance n°M107998, Enregistrement n°19707624, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises sous le numéro n°201983312 en date du 21/11/2019.

Il a été décidé ce que suit :

- Approbation de la cession des parts sociales

- Démission des gérants de la société Monsieur Mitatou Abdelkarim et Monsieur Mitatou Abdelhafidh

- Dénomination d'un nouveau gérant Monsieur Mdallel Hatem.

Suivant contrat de cession des parts daté du 15/11/2019 enregistré à la recette des finances Charguia -Tunis le 18/11/2019 Quittance n°M107997, Enregistrement n°19107622, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises sous le numéro n°201983312 en date du 21/11/2019

Approbation de l'acte de vente des parts sociales :

- 40 parts de Monsieur Mitatou Abdelkarim au profit de Monsieur Mdallel Hatem

- 10 parts de Monsieur Mitatou Abdelkarim au profit de Monsieur Kacem Hafedh

- 40 parts de Monsieur Mitatou Abdehafidh au profit de Monsieur Jrad Mohamed

- 10 parts de Monsieur Mitatou Abdelhafidh au profit de Monsieur Kacem Hafedh.

2019403588SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente de Fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente de Fonds de commerce signé le 08/11/2019 enregistré à Hbib Thameur Tunis en date du. 13/11/2019 reçu n° M86250, n° d'enregistrement 19204035, Sté Céline a vendu à Sté Afrika World trading la totalité du fonds de commerce (Prêt à porter) sis Résidence Hannibal rez de chaussée bloc 1 D - N° 9DC Rue Abdelhafidh Elmeki El Marsa. Les oppositions seront recueillies entre les mains de Me Besma Abbessi Avocate 6 Rue d'Angleterre Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal le quotidien le 21 novembre 2019.

2019T01535FCCC2

Vente de fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 16/10/2019 établi par maître Saïda hmila avocate et enregistré à la recette de finance sidi Hsine reçu numéro M 091655 enregistrement 19203118, Mr Bilel sdiri a vendu à Mr Farah ElAlwi la totalité du fonds du commerce situé à 7 rue 14 janvier city Mouhamed Ali Jayara Sidi Hssin Tunis.

Toute opposition sera recevable auprès du Maître Saida Hmila à son domicile 60 Avenue beb bnet bureau n° 12 Tunis.

Cette annonce est publiée au journal echourouk daté le 20/11/2019.

2019T01538FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing du 14/11/2019 enregistré à la recette des finances de Fouchana le 20/11/2019 sous le n°M089109 enregistrement n°19204921. Mme Hnia Bent Mohamed Ben Rabeh Jebli épouse Abed Enour Zarai cin 00681878 a cèdé à Mr Fouad Gafarri cin 07152749 et Mr Hamza Ezin cin 07126686 la totalité du fonds de commerce sis à la rue Hssine Dey (ex rue 4267) n°100 à Agba 2051 Tunis utilisé comme restaurant. Les oppositions pourront être signifiées dans les 20 jours suivant la publication au JORT chez Fouad Ghafarri à son adresse 10 rue 11060 cité Ebn Sinna Tunis. Cette cession a été publiée au journal Essabah le 21/11/2019.

2019T01541FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon contrat de vente enregistré à la recette des finances L'Mnihla le 13/11/2019 sous le n° 19204195 reçu n°M112959 STE ayari autos a vendu à Mme Ibtissem Moussaoui cin n°07401318, le fonds de commerce sis à Rte de Bizerte km5 L'Mnihla Ariana.

Les oppositions seront reçues au cabinet du rédacteur de l'acte Maître Ghazouani Mounir sis à 13, avenue Salah Ben Youssef, 1013 El Manar II Tunis, dans les 20 jours qui suivent à partir de la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Une copie de cette annonce a été publiée au journal La Presse et Essahafa le 27/11/2019.

2019T01542FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 3/9/2019, enregistré à la recette des finances Tborba, le 4/9/2019 sous le n°M036569, enregistrement n°19201100, Madame Souad Tchich CIN n°000019440, et Madame Yassmine Ben Farhate CIN n°09513772, et Madame Soumaya Ben Farhate CIN n°09516506 vendent à Monsieur Anwer Ben Farhate CIN n°09521205 la totalité du fonds de commerce destiné à la vente de bois, sis à Route Chwigui Tborba Mannouba.

Toutes les oppositions sont reçues entre les mains du vendeur à son adresse Route Chwigui Tborba Mannouha dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal «Echourouk» du 27/9/2019.

2019T01543FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 16/10/2019, enregistré à la recette des finances Tborba, le 16/10/2019 sous le N° MO42087, enregistrement n° 19201381, Monsieur oussema ben Mouhamed Moncef ben younes malek ClN N° 07387514 vend à Madame Zouhra bent hamadi elchaar CIN N° 00842403 la totalité du fonds de commerce destiné au lavage des voitures et videnge, sis à rue jawdet elhayet Tborba Mannouba.

Toutes les oppositions sont reçues entre les mains du vendeur à son adresse rue jawdet elhayet Tborba Mannouba dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal «echourouk» du 01/11/2019.

2019T01544FCCC2

Cession de fonds de commerce

Suivant acte du 13/11/2019 enregistré à la recette de la Marsa 14/11/2019 quittance 147623 enregistrement 19207097, Noureddine Arfaoui 0283566F demeurant 36 rue du Pole Nord Marsa Ouest Tunis CIN 00561802 a cédé le fonds de commerce exploité au local 58 tierce rue Hédi Cheker Marsa Tunis avec ses éléments corporels et incorporels à société de commerce des produits

alimentaires «SOCOPA», 1512416B ayant siège 64 avenue Hédi Cheker Marsa Tunis. Les oppositions doivent être adressées à l'étude de Bhar Ahmed sis 6 rue d'Alger Tunis dans un délai de 20 jours suivant publication de l'avis dans le Journal Officiel de la République Tunisienne. Cet avis a été publié aux journaux Chourouk et Quotidien le 23/11/2019.

2019T01547FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 18/11/2019, enregistré à la recette des finances de Radés le 20/11/2019 (enregistrement Numéro : 1920380 - Quittance : do78283)

Monsieur, Hichem Ben Abd Allah Ben Mohamed Charchoufi, a vendu le fonds de commerce sis Radés (rue Zarzis - Haj Allia prés station de train Radés Melien).

A Mr Ali Ben Brahim (au profit de la société : Al-ikhlas).

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce.

2019T01548FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 11 novembre 2019, enregistré à la recette des finances de Mornag, le 15 novembre 2019, n° de quittance M058443, n° d'enregistrement 19202358, Hayet Ben Romdhane demeurant au lotissement 422 Ariana Soghra, Ariana, a vendu la totalité du fonds de commerce nommé «Kahwetkom» exploité comme salon de thé, à l'angle de la rue Hamza Ibn Abdelmottaleb et la rue Fatma Ezzahra n°01 Ariana Soghra, Ariana, à Abdelhafidh Belarbi demeurant au 16 rue Ahmed Chawki, Ariana du nord, Ariana.

Les éventuelles oppositions doivent être faites entre les mains de Maître Sawsen Latrous, à son cabinet sis au 26 rue Ahmed TIili, Tunis, dans le délai de vingt jours à partir de la date de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal «Essahafa» du 23 novembre 2019.

2019R02545FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Sidi Hssin le 20/11/2019 quittance n° M100455, enregistrement 19203568. Mr Walid Nsri a vendu la totalité du fonds de commerce avec tout ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que vente Fruit Sec sise à 4 Rue Sidi Fraj en face école primaire Zahrouni à Mr Ramzi Ben Fraj.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains d'avocat Moncef Khdhiri à l'adresse de son bureau sis au 2 Rue Med Ali Aakid Cité Bougatfa 2 Sidi Hsin Sijoumi dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T. Cette annonce a été publiée dans le deux journaux Achorouk et le Quotidien le 27/11/2019.

2019R02551FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la Marsa le 15/11/2019 quittance n°148263 enregistrement n°19207141 Fadila Said a vendu à Hamdi Boulabi le Fonds de commerce à usage vente de produits alimentaires et tabac, domiciliée à rue Charle de Gaule Bhar Lazreg la Marsa.

Les éventuels créanciers du cédant devront, sous peine de forclusion, faire opposition entre les mains de l'acheteur dans son adresse rue Charle de Gaule Bhar Lazreg la Marsa, dans les 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

A noter que cet avis sera publié aux journaux quotidiens «el Chourouk» et «le Quotidien» du 27 novembre 2019.

2019R02552FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé daté à Tunis le 7 novembre 2019, signé le 7 et le 22 novembre 2019, enregistré à la recette des finances rue Abou Kacem Chebbi Sfax le 27 novembre 2019 sous le n° 19203624 quittance n° M 140412 la société Hôtelière et Touristique SYPHAX, à responsabilité limitée, en la personne de son représentant légal, dont le siège social est sis au 11 Rue IBN Rachiq Tunis le Belvédère (précédemment inscrite au registre de commerce près du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B1115371998) Identifiant Unique n° 0002036X, numéro d'affiliation à la caisse Nationale de sécurité Sociale 0006634190 a vendu et céder la totalité du fonds de commerce consistant en un hôtel connu sous le nom de SYPHAX exploité dans le bien immeuble sis à la Route de la Soukra Km 1 Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels à la Banque Attijari de Tunisie «Attijari Bank», société anonyme, en la personne de son représentant légal, dont le siège social est sis au 24 Rue Hedi Karray Centre Urbain Nord 1080 Tunis (précédemment inscrite au registre de commerce près du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n° B140811997) Identifiant Unique n°0000121J.

Chaque partie a élu domicile à l'adresse de son siège social ci-dessus indiqué.

Les oppositions doivent être faites dans le délai de vingt jours suivant l'insertion au journal officiel de la République Tunisienne et ce, entre les mains de l'acquéreur la Banque Attijari de Tunisie «Attijari Bank» à son siège social sis au 24 Rue Hédi Karray Centre Urbain Nord 1080 Tunis, la Tour B, 3ème étage (direction du contentieux et juridique) où un exemplaire du contrat de vente a été déposé.

La présente annonce est parue aux journaux Essahafa et le Quotidien du 28 novembre 2019.

2019R02571FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Part acte sous seing privé, enregistré à Akouda le 15 janvier 2013 sous le n°13200299, reçu n°4533, la société SAJAD- SINDBAD représentée par son gérant Nacer Amar Matricule fiscal 028313L siège social route touristique - Hammam Sousse a cédé à M Bechir Amar c.i.n, n°02891680, le fonds de commerce situé Chott Mariem - Sousse, affecté à la vente des produits de l'industrie Artisanale.

Les oppositions doivent parvenir à l'adresse du vendeur dans les 20 jours suivant la publication de cet avis.

2019S01342FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à Sousse 14/10/2019, enregistré à la recette des finances de Sousse le 16/10/2019. Quittance MO82415, numéro d'enregistrement 19262257, Madame Habiba Jbili ; C.I.N 07523231 a vendu à Madame Siwar Ben Salem ; c.i.n. 12815245, la totalité du fonds de commerce sis à Immeuble Ayachi Avenue Mohamed Maarouf; Sousse.

Les oppositions peuvent être faites dés la publication de cette annonce au J.O.R.T et chez Maître Ben Belgacem Noura ; Avocat et sise à immeuble El Barka Sousse.

Cet avis a été publié au journal Achourouk du 23/10/2019.

2019S01343FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat de vente d'un fonds de commerce enregistré à la recette de finances rue Victor Hugo a Sousse le 15 novembre 2019 quittance n° M074211, n° d'enregistrement 19203259 Madame Wiem Bent Abdelkader Dhaouadi CIN n° 08148445 demeurant à NARJES 2 Kantaoui Hammam Sousse cède et transporte à Mademoiselle Istabrek Bent Hsine Timoumi CIN n°07714534 demeurant à la Rue Ibn Kholdoun Tunis le fonds de commerce de l'habillement Prêt à Porter - Sise et exploité à l'avenue Imem Mouslem Khezama, Sousse, avec les éléments corporels et incorporels. Toutes les oppositions seront mises au bureau de l'Avocat Jedi Hechmi CIN n°02976008, Matricule Fiscal 340736C sis à la Rue de Carthage n°19 Sousse d'un délai de vingt jours après la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est publiée au journal Echourouk le jour 21 Novembre 2019.

2019S01348FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Suivant un acte notarial fait par deux maîtres Mosrati Mohamed et Aissi Riadh daté le 14/11/2019 et enregistré à la recette des finances de Bembla le 14/11/2019 sous quittance n°M032140 Monsieur Hamdi Ben Mohamed Ladib titulaire de la CIN : 06771716 a conclu une donation à son épouse Ines Bent Khalifa Karker titulaire de la CIN : 06880546 sur la totalité du fonds de commerce (FAST FOOD) sis à la rue de Monastir Sidi Abdelhamid - Sousse.

Les oppositions doivent être faites à l'adresse du fonds de commerce sus indiquée dans un délai de 20 jours de la publication au JORT.

2019S01349FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Monastir, le 24/9/2019, sous le numéro d'enregistrement 19205447 et sous le numéro de quittance M060994, Monsieur Aymen Ben Mohamed Krifa titulaire de la C.I.N 06805617. Matricule Fiscal n°0905224 W/B/C 000 inscrite au registre national des entreprises, a vendu à la Société «E.G.E.S PLUS» S.A.R.L Matricule fiscal n°1502767S/B/M 000 inscrite au registre national des entreprises. Représentée par son Gérant Monsieur Aymen Ben Mohamed Krifa titulaire de la C.I.N 06805617, le fonds de commerce qui a pour activité la Vente en détail des Produits Quincaillerie et sanitaires sis à Route de Khniss Monastir 5000.

La vente comprend les éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront faites dans un délai de 20 jours de la publication de cet avis au JORT au domicile de l'acheteuse.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Echourouk» et «le Quotidien» parue le 18-10-2019.

2019S01356FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce en date du 11 février 2018 ; enregistré à la recette de finances Av. Victor Hugo à Sousse sous le Numéro 1923309 ; quittance n°M075019 ; Mlle Ben Ameur Maroua a vendu la totalité du fonds de commerce destiné à la vente de Poissons en détail avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Situé à avenue Khelifa El Karoui Khezama ouest à Mr Baccouche Ali.

Toutes les oppositions se font entre les mains de l'acheteur et dans le domicile du fonds dans un délai de 20 jours à compter de sa parution au JORT. Cette annonce a été publiée aux journaux «Echourouk» et le Quotidien du 26 Novembre 2019.

2019S01357FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé signé et légalisé le 11 novembre 2019, enregistré à la recette des finances Rue du 3 Septembre 1934 Sousse le 12 novembre 2019 suivant quittance numéro M071748, numéro d'enregistrement 19202363, Madame Houda Milled, carte d'identité nationale numéro 06768512, domiciliée à Hôtel El Houda Monastir, a vendu à Madame Soumaya Lachheb épouse Sabeur Lachheb, tunisienne, carte d'identité nationale numéro 05567865, domiciliée à Rue de l'Union M'saken Est Sousse. la totalité du fonds de commerce qui consiste en un local conçu pour l'exploitation d'un café et restaurant sous la dénomination «RESTAURANT VEGAS», sis à Rue Fatma Ezzahra Cité Taamir 4002 Sousse, non enregistré au registre de commerce au tribunal de première instance de Sousse; le prix de vente a été consigné entre les mains du vendeur et le lieu de la réception des oppositions son adresse sise à Hôtel El Houda Monastir dans un délai de vingt jours de la date de la publication du présent avis au journal officiel.

2019S01358FCCC2

Vente de fonds de commerce

Suivant acte établi en date du 10/4/2019 par le maître Moonem Ghorbel CIN n° 1325543 enregistrés en date du 09/10/2019 à la recette des finances rue Boulbeba Mrabet Gabès (Reçu n°M58597 enregistrement 19206791) Rebeaa Asfouri CIN n° 05883487, IU n° 1567029S a cédé à Wael Mestouri

CIN n° 08837991 , UI 1597577J la totalité du fonds de commerce avec ces éléments corporels et incorporels situé au rue Omar ibn Khatt AB 6033 Gabès Sud exploité pour le commerce du meubles et ameublements et électroménagers en détail.

Toute opposition doit être formée à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion, de la présente publication au journal officiel de la République Tunisienne. Une copie de l'acte de cession a été déposée à la même adresse.

Cette annonce est publiée aux journaux Assabah et le Temps du 23/11/2019.

2019X01443FCCC2

Avis

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Thyna Sfax le 5/9/2019 n° d'enregistrement 19201235, quittance n°MO41265 Madame Wafa Ben Dbabis titulaire de la carte d'identité nationale n°08800384, a vendu à Sté Hamrouni frère de pâtisserie, matricule fiscal n°1566899 E le fonds de commerce exploité dans le local sis Rte de Gabès km 7 Sfax à usage de pâtisserie avec les éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur dans l'adresse du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de la publication de la présente vente sur le Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis est paru au journal Essabah le 19 Novembre 2019.

2019X01444FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 13 novembre 2019 enregistré à la recette des finances de Sfax le 15 novembre 2019 quittance n° M103852 enregistrement n°19203892 Mr Mohamed Ben Youssef Chabouh a cédé à Mr Fraj Ben Jilani Ben Braeik la totalité du fonds de commerce consistant en réparation de télévision et radio sis à la route Sfax Tunis km 0.5 rabat Sfax avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être présentées auprès de vendeur Mr Mohamed Ben Youssef Chabouh à leur adresse élu bureau Maître Slah Eddine Ben Fraj avocat 13 av Farhat Hached 3000 Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au JORT

Cet avis a apparu au journal quotidien Assabah le 23 novembre 2019.

2019X01453FCCC2

Vente de fonds de commerce

suivant un acte sous seing privé le 12/11/2019 enregistré à la recette de finance avenue Habib Bourguiba Sfax le 18/11/2019 quittance n° M 084188 enregistrement n°19204318, il appert que Mr Youssef Chakroun domicilié à route Soukra km 2 Sfax a vendu à Mme Fatma Mahdaoui la totalité du fonds de commerce consistant en un local de vente des produits alimentaires avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Route Mharza km 0.5. Les oppositions auront lieu chez l'acheteur au local objet de vente dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT. Cette annonce est publiée au journal chourouk le 27/11/2019.

2019X01455FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé, signé le 19/11/2019 et enregistré auprès de la recette des finances de Tabarka quittance M039297 en date du 19/11/2019, Mr. Khaled Ben Mahmoud Hasnaoui titulaire de la CIN n° 07264963 a vendu tout le fonds de commerce (Salon de thé) situé à rue Hédi Cheker Tabarka à Mr Khalil Ben Mohsen Gharbi titulaire de la CIN n° 13004782.

Toutes les oppositions auront lieu au Cabinet d'Avocat Maître Lotfi Saoudi ayant son bureau à 8 rue du peuple Tabarka dans un délai de 20 jours à partir de la publication au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achorouk et le Quotidien le 22/11/2019.

2019C00115FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite au contrat de vente entre le vendeur Mohamed Ben Abdelkarim Bouguerra c.i.n n°08352914 délivrée à Tunis le 26/11/2007 et l'acheteur Mohamed Ali Ben Abdellah Tikouti c.i.n n° 13186524 délivrée à Tunis le 10/12/2014 en ce qui concerne tout le fonds de commerce qui est sous la forme d'un local de vente de produit alimentaire sis à Rue Habib Bourguiba Nefta Tozeur qui est signé à Nefta le 7/11/2019 et enregistré à la recette des finances du Nefta le 11/11/2019 sous le numéro M019469 à ce point toutes oppositions qui concerne la vente du fonds de commerce sera au bureau du Maître Chawki zarwani l'avocat à Gafsa dans les délais de vingt jours.

Publié le 23/11/2019 au journal la Presse.

2019D00123FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Selon un acte authentique établi par les deux notaires de Zarzis Maître Bssissa Lassad et son assesseur daté le 9/9/2019 enregistré à la recette des finances à Zarzis le 10/10/2019 quittance M092625. Mr Nourdine Ben Chewika a fait donation à Mme Nadia Dhouib tout le fonds de commerce site à Sidi Kbir Zarzis Médenine Toutes les oppositions doivent déposé chez le donataire dans un délai de 20 jours après la publication au jort.

2019M00408 FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 01/11/2019, enregistré à la recette des finances de Dar Chaabene Fehri le 14/11/2019 sous le n°19201607, Mme Lobna Hammami demeurant à Dar Chaabene Fehri vend l'ensemble du fonds de commerce constitué sur le local situé à avenue de l'environnement Dar Chaabene Fehri Nabeul à Monsieur, Anis Behi demeurant à rue Awled Haffouz Nabeul et Mme Sonia Behi

demeurante à rue Awled Haffouz Nabeul chacun pour moitié.

Toute opposition sera reçue dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au J. O.R. T.

Les oppositions légales seront reçues au local situé à avenue de l'environnement Dar Chaabene Fehri Nabeul.

Un extrait de cette annonce a été publié à la presse, le 20/11/2019.

2019N00618FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé dressé par maître Arfaoui Lamjed en date du 8/10/2019 enregistré à la recette des finances de Hammamet en date du 14/11/2019 sous le n°19205263 quittance M139507 Madame Olfa Tlili titulaire de la CIN n°06491022 cède la totalité du fonds de commerce destiné coiffure et esthétique vente produit cosmétique sis à avenue Taib Mhiri Hammamet avec ses éléments corporels et incorporels à Achraf Aouini titulaire de CIN n°12831462.

Les oppositions devront être adressées auprès de l'acheteur à l'adresse du fonds avenue Taib Mhiri cet avis a été publieé aux journaux la Presse et Sahafa du 22/11/2019.

2019N00619FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Hammamet en date de 30/10/2019, quittance numéro M134627 numéro d'enregistrement 192011999. Mr Ilyess Ben Maymoun Khalledi titulaire CIN 05205514 a vendu à sieur Ibrahim Ben Bachir Hakem, titulaire de CIN n°05120474. Tout le fonds de commerce immatriculé au registre national des entreprises sous le numéro 1063220 P, sis à Av Habib Bourguiba Hammamet destiné comme épicerie et vente spécialis et détaill (Tabac et Journal) avec tout ses éléments matériels et morales. Les oppositions seront admises entre les mains de Mr Ibrahim Ben Bachir Hakem sis à Avenue Khmayes Triki Hammamet pendant une période de 20 jours à compter de la date de la publication au J.O.R.T.

Cet article a été publié aux journaux La Presse et Sahafa du samedi le 16/11/2019 sous num 1702814.

2019N00620FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 08 /11/2018 enregistré à la recette des finances de Nabeul sous n° de reçu M085417 n° d'enregistrement 18203423 Mr Fourat Bani demeurant au 8 rue de L'Imam Sahnoun korba a vendu à Mr Helmi Ben Fraj Al Mlih demeurant à rue Kairouan Msakin nord le fonds de commerce sis au n°166 avenue Habib Thameur Nabeul destiné à la vente d'épices et de fruits secs .Les oppositions seront faites entre les mains de l'acheteur 20 jours à partir de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Essahafa Le 23/11/2019.

2019N00621FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 4/9/2019 enregistré à la recette des finances de Korba sous n° de reçu M045071 et n° d'enregistrement 19201757 la Sté "Universel Pro" a vendu à Mr Karem Ammar le fonds de commerce sis à l'avenue Habib Bourguiba Korba. Les oppositions seront faites entre les mains de l'acheteur 20 jours à partir de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Essahafa le 22/11/2019.

2019N00622FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte de donation établi le 1/11/2019 par Maître Mouna Bratli notaire son assesseur Mr Mohamed Ben Mansour Ben Ahmed Dhieb demeurant à la cité des roses Ariana Tunis a attribué à Mme Najah Hanen Dhieb demeurant rue n° Manzah 9 Tunis.

La totalité du fonds de commerce situé à rue 14 Janvier el Bhira Bizerte consistant en une pâtisserie. Non matriculé au registre de commerce auprès du tribunal de première instance de Bizerte.

Les oppositions doivent être adressées à Mr Mohamed Ben Mansour Ben Ahmed Dhieb demeurant à la cité des roses Ariana dans un délai de 20 jours à partir la publication de l'acte de donation au J.O.R.T.

Le présent avis a été publié en langue arabe au journal Echourouk ainsi qu'au journal le quotidien parus le 19/11/2019.

2019W00300FCCC2

Vente d'un Fonds de Commerce

Location et vente Robe de Mariage

Rue de Habib Bougatef Zaghouan

- Vendeuse : Nessria Amor

- Acheteur : Mouna el baweb

- Contrat : enregistré à la recette des finances Zaghouan sous le n°19203245 le 17/9/2019

- Publié au journal "Echourouk" le 16/10/2019

- Opposition faite chez l'acheteur à l'adresse du F.C dans un délai du 20 jours lors de la publication au JORT.

2019U00067FCCC2

Location gérance libre

Acte de gérance libre

En vertu d'un acte (gérance libre) signé le 13/11/2019 enregistré Habib Thameur Tunis en date du 13/11/2019 reçu n°M86834, n° d'enregistrement 19304034, Sté GLOBAL MARSA TRADING a loué à M. Rahma Salhi la totalité du fonds de commerce (vente Lunette optique) sis 8 Rue Abdelhafidh Elmeki El Marsa.

Cette annonce a été publiée au journal Chourouk le 21 Novembre 2019.

2019T01539FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 12/9/2019 enregistré à la recette des finances de Ajim Jerba le 13/9/2019 sous le n° d'enregistrement 19300517 quittance n°MO16736, Monsieur Hazzar Sami CIN n°09114423 a loué à monsieur Hazzar Lassad CIN n°05716823 la totalité du fonds de commerce destiné commerce par détail sis à Guellala Jerba.

Cet avis a été publié le 21/11/2019 au journal Al Chourouk.

2019M00407FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat en date de 25/11/2006 enregistré à la recette des finances Charguia le 30/09/2019 quittance n° M095087 enregistrement n° 16303991 MR. Hamouda Ben Habib Ben Sassi titulaire d'une carte d'identité nationale numéro 00795534 du 08/07/2004 a loué un fonds de commerce d'un local avec tous ses éléments physiques et moraux dans le domaine de commerce d'équipements pour le ménage et les vêtements.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 27 novembre 2019.

2019403589FCCC3

Location d'un fonds de commerce (gérance libre)

Maître Sellami Ridha

Avocat prés de la cour de cassation

Adresse : 1 bis rue André Ampère, immeuble «Nour», 1er étage, bureau N°3, cité administrative Ariana

MF N°1068966/Z

Suivant acte sous seing privé rédigé par Maître Sellami Ridha, avocat à la cour de cassation, en date du 08/08/20 19 enregistré à la recette des finances Menzah 9 le 12/11/2019, quittance n°92418, enregistrement 19304320 Madame Mongia Zribi veuve Moalla titulaire de la CIN-n°00538525 a loué à la société Ondoan identifiant unique n° 1610852R le fonds de commerce en gérance libre pour exercer l'activité de fabrication d'appareils auditifs exploité au local n° 2 du RDC de l'immeuble sis à l'angle de la rue Moheddine Kelibi et rue Mohamed Jammeli Manar 2 Tunis.

Cette annonce a été publiée aux journaux « Echourouk » et «Le quotidien» en date du 23/11/2019.

2019403603FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Avis

Conformément au procès-verbal de l'assemblée constitutive de l'association des syndicats du Tej El Mourouj - El Mourouj 5 - du 20 juin 2019 et enregistrée à la recette des finances d'El Mourouj sous le numéro 19802751 le 10 juillet 2019.

Accusé numéro M061609.

Il a été décidé de constituer un syndicat du logement pour résidence "Tej El Mourouj" Elmourouj 5

Ses membres comme suit :

Hamdi Aderrahmen : Président

Bannouri Adbelkader : Secrétaire général

Kassentini Mehdi : Trésorier.

2019R02546APSF1

Constitution d'une association

Dénomination: Association Sportive des Douanes de Bizerte

Sujet: Activités sportives

Siège social: Bureau Frontalier des Douanes Bizerte Port

Objectif: Formation, encadrement et exercice des activités sportives de toutes sortes par les agents des douanes affiliés à l'association.

Président: Houcine Guizani

Secrétaire général : Hassen Abidi.

Trésorier :Atef Souebni

Membres: Zied Riahi, Ghofrane Manai, Ridha Ayari, Wael Touati.

2019R02549APSF1

Amicale du personnel de la Commune de Tazoghrane Boukrime

Zaouiet El Magaiez

Objet : Social, culturel et oisif

Objectif : Renforcer et entretenir les liens d'amitié, d'entraide et de solidarité entre ses adhérents et les aider à enrichir leurs connaissances et compétences professionnelles et organiser des activités culturelles, sportives et de loisirs dans le cadre de l'amateurisme.

Siège : Hôtel de ville de Tazoghrane Boukrime Zaouiet El Magaiez

Comité directeur fondateur :

Président : Ben Mabrouk Lotfi.

Secrétaire Général : Bel Haj Alaya Yamen.

Trésorier : Ben Fathallah Sami.

2019R02563APSF1

Déclaration de la création d'une filiale d'une association étrangère

Nom de l'association : Association internationale pour le soutien aux médias (international Media Support)

Siège social : 12 rue Sénégal - Belvédère -1020 Tunisie

Objet : Educatif - Académique

Activités de la filiale en Tunisie :

1- Contribuer à la promotion des médias locaux à la lumière de l'indépendance, du pluralisme et de la liberté d'expression.

2 - Contribuer à la protection de la presse et des journalistes contre les violations et les risques.

3- Contribuer à la mise en place d'une presse transparente et responsable.

4- Renforcer la capacité des médias à promouvoir la démocratie et à faciliter le dialogue.

Dirigeants de la filiale :

Asma Ajroudi : présidente

Mohamed Habib Belhani : secrétaire général.

2019R02564APSF1

Constitution du Syndic de l'immeuble BRAHAM CENTER

Avenue 14 Janvier Khezama Sousse

En vertu de l'assemblée générale constitutive qui s'est tenu le 11 Janvier 2014, il a été constitué le Syndic de l'immeuble BRAHAM CENTER sis à l'Avenue 14 Janvier Khezama Sousse.

Après délibération il a été décidé à l'unanimité ce que suit :

- Nommer Monsieur Maher Braham en tant que Président du syndic

- Nommer Monsieur Fathi Oueslati en tant que Trésorier du Syndic

- Nommer Monsieur Sassi El Jayez en tant que secrétaire Général du Syndic.

Les membres du syndic ont décidé de donner les pouvoirs les plus étendus à Monsieur Maher Braham en sa qualité de Président du Syndic afin de gérer le syndic conformément au code des droits réels et conformément au règlement de copropriété.

Tous les documents juridiques du syndic ont été déposés à la commune de la Ville de Sousse.

2019S01354APSF1

Syndicat des copropriétaires « RESIDENCE NOUR CENTRE » ROUTE de Mahdia Km 4.5 - Sfax

En vertu du procès verbal de l'assemblée générale constitutive tenue le 17 octobre 2019 enregistré à la recette d'enregistrement des actes des sociétés, Sfax le 14 novembre 2019 (enregistrement n° 19808098; quittance n° M008594) l'assemblée générale a décidé de :

Constituer un Syndicat dénommé « Syndicat des copropriétaires résidence Nour centre», avec désignation des membres de syndicat :

Mr Ameur chabane : Président et trésorier

Mr Bayrem zaghden : Vice Président

Mr Mohsen Mazoun : Secrétaire général

Mr Mohamed Marakchi : Membre

2019X01441APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association "hrayer Tunisie"

Siège: Route Quaid M'Hammed km 6 rue Taher Sfar Sfax.

objectifs: Aider les artisanes et intégrer les personnes ayant des besoins spéciaux à identifier et promouvoir leurs produits lors d'expositions et revitaliser l'intérieur de Sfax culturellement, socialement et économiquement.

Constat de l'huissier de justice Maître Mohamed Adel Takaek n° 3738 du 16/04/2019.

2019X01448APSF1

Constitution d'une Association

Dénomination: Association Festival Wali Al Salah Nasser Ben Wafi

Sujet: Association Culturelle

Siège social: Moularès 2110 Gafsa

Objectif: Organiser le Festival Wali Al SaIah Nasser Ben Wafi et contribuer au développement culturel et au parrainage d'activités culturelles et de loisirs dans la région

Président: Mabrouki Aid

Trésorier: Saidi Mohamed

2019D00122APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association ITHAR

Sujet : Association Sociale et de Bienfaisance

Siège social : El Ajama Ksar Gafsa

Objectif : Promotion de la jeunesse et encourager l'initiative et aider les personnes dans le besoin et élaborer des solutions pour contribuer à éliminer la pauvreté

Président : Mihoub Houda

Secrétaire Général : Messaoud Amel

Trésorier : Issa Ridha.

2019D00125APSF1

Constitution d'une association

Suivant procès-verbal de constat n°8301 en date du 27/02/2019 établi par le maître Zied Mtimet huissier notaire et suite à la lettre recommandée en date du 3/4/2019 sous n°RR257796834 TN au secrétaire général du gouvernement et suite à l'accusé de réception en date du 10/9/2019, une association de nature culturelle et écologique a été constituée

Nom de l'association : Rajaouna.

Adresse : cité erraja Zarzis 4114

Objectif :

- Le développement écologique et culturel.

- Trouver des solutions pour les problèmes de développement local

- Renforcer la culture citoyenne auprès des jeunes.

Président : Nabil Ben Béchir Drine

Secrétaire général : Ali Ben Ridha Triki

Trésorier : Khaled Ben Sadok Kridene.

Nombre des membres : trois membres.

2019M00392APSF1

Constitution d'une association

Nom officiel de l'association : Association AMAL pour l'enfant rural

Thème de l'association : Social

Objectif de l'association :

- Contribuer à l'intégration des enfants ruraux dans la société.

- Soutenir la conscience sociale et psychologique des enfants sans liens.

- Venir en aide aux enfants les plus défavorisés en leur apportant une aide financière, un soutien moral et un accompagnement scolaire.

Siège social de l'association : Appartement n°02 au dessus du Panorama Parc route Gafsa Klm 02 Sidi Bouzid 9100

Le président : Hmaidia Adla

Le secrétaire général : Tahri Fathi.

2019Y00079APSF1

Constitution d'une Filiale d'une association

Denomination: Filiale de l'association Italienne «Amici Di Raoul Follereau»

Siège : 25 Avenue Louis Braille 2éme étage B4-1002 Tunis

Objectifs:

-le Soutient des initiatives de la société civile de développement inclusif associant des

personnes handicapées.

- La promotion, l'encouragement et la mise en oeuvre de projets d'ordre social.

- La mise en place des projets de

réinsertion des personnes handicapées.

- La participation à la création d'une culture de paix, d'égalité et de solidarité.

Membres: M.Cappellaro Tito président, Madame Josefina Domingas Jose Ep Cappellaro Trésorière.

2019403457APSF1

Constitution du Bureau du Syndic de la résidence «Le Beau Site»

Siège social : El Menzah 9

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenu le 20/4/2019 au siège de la résidence reporté pour le 29/7/2019 ; enregistré à la recette des finances d'El Menzah 9 le 9/8/2019 sous le n° 19802893; quittance n°74541, il a été constitué le bureau du syndic de la résidence «le beau site» El Menzah 9 ainsi que l'élection des membres du syndic suivants : Mr. Mondher Saafi (président); Mr. Borhene Foudhaili (trésorier) ; Mr. Riadh Allani (vice trésorier); Mme Nadia Trabelsi (vice Président) ; Mme Bach Dorsaf ; Mr. Abdeltif Chechia et Mr. Ghazi Kader Membres.

2019403581APSF1

Constitution d'une association

Nom: Association des Médecins de Gafsa

Adresse: Avenue Med Ali Hammi, 2100 Gafsa

Objectif:

* Amélioration des protocoles de traitement.

* Prise en charge médicale et sociale.

* Amélioration de la qualité et l'efficience des soins.

Les membres:

* Président de l'association: Docteur Saber Ghribi

* Secrétaire général de l'association: Docteur Farhat CHALBI

* Trésorier de l'association: Docteur Kamel Hamdi

2019403584APSF1

SYNDIC

Résidence le printemps

Cité Al Wafa -Nabeul

Suivant procès verbal de l'assemblée de constitutive en date du 27/07/2019 enregistrée à la recette des finances avenue de France - Nabeul, le 20/08/2019 sous quittance numéro M055583 enregistré sous numéro 19702893 dont le syndic a été constitué et élu les membres pour un an et a été décidé ce qui suit :

- Président du syndic : M. Hichem Azaiez

- Vice - Président : M. lmed Bennaceur

- Trésorier : M. Kamel Aboub

- Membres : M. Adel Ben Aïd - M. Sami Troudi - Mme Rim Al Fougali.

2019403585APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association: Stars Karaté Menzah 6

Siège de l'association: 3 rue d'ilis Menzah 5 Ariana

Thème: Karaté

Objectifs: Former et encadrer les jeunes de la région, encourager et développer ses capacités physiques et techniques et participer à des championnats nationaux et internationaux.

Catégorie: Association sportive

Noms et titres des fondateurs:

Ghodhbani Emna : présidente

Khedher Aziz : vice-président

Laaroussi Ezzeddine: trésorier

Nasraoui Omar: secrétaire général

Oueslati Mariam: membre du système de formation.

2019403586APSF1

Homologation de résolutions

Copropriétaires d'immeuble "FOLLA"

Avenue Ahmed Skelli - Sfax El Jadida - Sfax

En application des stipulations du code des droits réels et en vertu du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 31/7/2019 enregistré à la recette des finances des sociétés - Sfax 20/8/2019 (enregistrement n°19804677 ; Quittance n°M005013) l'assemblée générale a décidé de : désignation des membres du syndicat :

- Mme Wahida Saïdi, président du syndicat,

- Mme Ahlem Ladhar, trésoriére du syndicat,

- Mr Ezzeddine Hadrich, membre chargé d'ascenseur.

2019X01442APSF2

Syndic des copropriétaires de l'immeuble

Essoumoud

91 bd du 9 Avril Tunis

Suivant PV du 8 octobre 2019 enregistré à la recette des finances de Tunis en date du 5 novembre 2019 sous le n°19702889, a eu élection du Syndic des copropriétaires de l'immeuble Essoumoud.

Me Ouertani M Nejib en tant que président du syndic

Moez Babay Nabil Gueddich et Mohamed Belhassen membres.

2019403576APSF2

Procès-verbal de l'assemblée générale

Syndicat des propriétaires de la Résidence Séville

Siège : Rue El Qods - cité Amel-Denden

Selon P.V de l'assemblée générale en date du 16/11/2019, enregistré à la recette des finances Denden, le 19/11/2019 sous le n°19802775, quittance M061443. L'élection du nouveau bureau du syndicat a eu lieu comme suit :

Mohsen Mesrati : Président

Abdelaziz Massaoudi : Secrétaire Général

Mohamed Thameur Abbes : Trésorier

Abdelaziz Bettayeb : Trésorier Adjoint.

2019403583APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Maître Mustapha Boughazli

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahmen IBN Aouf Menzah 5. Ariana

TEL/ 98-314-410

M.F 222720 KAP 000

1) Créancier poursuivant : B.N.A, S.A inscrite au R.C à Tunis sous le n° B 142341996 représentée par son P.D.G sise à Tunis rue Hédi Nouira

2) Débitrice principale : Société El Maraa, S.A.R.L, R.C B0197182009 représentée par son gérant, siège social sise au rue Alain savary n° 67 cité les jardins immeuble A app 2A 1 gouvernorat de Tunis.

3)Mohamcd ben Mohamed CHarefedine Gamra , gérant de société , C.I.N 00016165 demeurant au rue el mansoura immeuble SNIT D rez de chaussée appart 2/3 Menzah 4 Tunis

3) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, avocat à la cour de cassation ,3 rue Abderrahmane ibn Aouf Menzah 5 Ariana.

4) Les parts immobilières mises en vente : Ce sont des parts indivises de 92652 M2 de totalité de la surface du T.F n° 18765 Béja dénommée «HEDIA« en 1235947 m2 d'une superficie de 9 H 26 A 52 C de la totalité de 123H 59A 47C situé à sidi median mejez el bab gouvernorat de Beja. L'immeuble se compose de 8 unités de production couvertes avec tôles équipés avec des outils modernes pour aération et lumière avec 2 magasins pour stockage des aliments de bétail de capacité de 35 m cube est en arrêt depuis un certain temps avec un grand bâtiment industriel pour stockage divisé en 2 parties et une villa récemment construite avec salon, chambre à coucher, cuisine WC et douche son parterre est en grés local, et un studio avec 2 chambres, cuisine WC et une vestiaire, et un 1er étage avec 2 chambres sans portes et fenêtres et un petit garage et une autre bâtisse de 2 chambres pour les employés et sanitaire avec WC et une vestiaire et un petit local pour stockage des lubrifiants avec une pompe et une grande TABlA en 4 parties avec un local pour le gardien à l'entrée principale et un local pour le transformateur qui fonctionne par l'essence ,et un petit local pour gardien à la porte principale.

Le local est équipé de toutes les commodités nécessaires électricité, eau potable et Onas et un local pour immoler le poulailler non réservé à la cuisson

5) Prix de la vente : est fixé à 5.010.040.000 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées par le tribunal le jour de l'audience.

6) Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le jeudi 26/12/2019 à partir de 9h du matin au tribunal de 1ère instance de Béja.

L'immeuble peut être visité chaque jour.

2019T01534VEPA1

Vente aux enchères

Bureau de l'avocat de M. Mohamed Saleh Ben Younes sis 32 avenue Beb Bnet Tunis

Les saisissants : Najiba et Dzairia Bent Abdullah Zouari, résidents jardins el Manzah Manar 1 Tunis.

Les saisis : Naima et Lotfi Zouari et Mabrouka et Manana et Chadlia Ayari et Ahlem Oueslati et Feten et Amani et Abir et Mohamed Haitham Zouari, résidents 6 rue Nafta Cité Ibn Khaldoun Tunis.

L'avocat poursuivant : M. Mohamed Saleh Ben Younes Avocat à la Cour d'Appel 32 Bab Banat Tunis

Propriété à vendre :

L'immeuble sis 6 rue Nafta Cité Ibn Khaldoun Tunis superficie 67 m² composé de rez-de-chaussée, 1er étage et terrasse objet du TF 132432.

Prix d'ouverture : 113.304.772

Date, heure et lieu de vente :

Tribunal de première instance de Tunis le mardi 7/01/2020 à 9 heures et au delà.

Visite de la propriété :

La propriété peut être visité sur place tous les jours et pour plus de renseignement contacter au TB de 1ère instance de Tunis pour voir le cahier des charges déposé ainsi au bureau M. Ben Younes Med, Salah.

Seul celui qui avance le tiers du prix d'ouverture peut participer aux enchères.

2019T01540VEPA1

Remise en vente aux enchères publiques

Saisissant : Cherifa Zgonda CIN 07090540 du 3/02/2007, élue domicile chez son avocat par maître Ben Brik Noureddine 32 bd Bâb benêt Tunis

Avocat : Maître Noureddine Ben Brik ayant son cabinet au 32 bd Bab benêt Tunis.

Parties saisies : Jamal Ben Khmais Ben Mohamed domicilie au 2 rue 10485 cité Ennour Kabaria Tunis.

L'immeuble à vendre :

1- Immeuble non titré sis à cité Ennour Kabaria Tunis, superficie : 75 m², constitué d'une maison composée de deux chambres, cuisine, salle d'eau équipée de sanitaires, sol en ciment en copropriété entre Mme Cherifa Zgonda et Mr Jamal Ben Khmais Ben Mohamed.

Mise à prix d'ouverture : 52.500,000 DT cinquante deux mille cinq cent dinars.

Outre les honoraires et les frais légaux.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu lundi 23/12/2019 devant la chambre des criées prés du tribunal de première instance de Tunis 2.

Visite des lieux : Tous les jours aux heures de travail.

Pour plus d'informations prendre connaissances du cahier des charges au greffe du tribunal de Tunis et à l'étude de l'avocat poursuivant.

Observations : l'enchérissement ne peut avoir lieu que par le biais d'un avocat et après consignation du tiers de la mise à prix.

Pour participer aux enchères, les étrangers doivent avoir l'autorisation administrative nécessaire conformément à la législation en vigueur.

2019T01549VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Saloua Sfaxi Baccar

Avocat à La Cour de Cassation 23 bis rue de Marseille Tunis

Tel/Fax 71 245 933

M.Fiscal :704091/J

Le saisissant : BANQUE TUNISO-LIBYENNE «BTL» représentée par son président directeur général, immatriculée au registre national des institutions sous n° 0033272 D, ayant son siège social à immeuble BTL Boulevard de la terre -lot AFH E 12-centre Urbain Nord-Tunis.

Le saisi : 1 - Nourdine Ben Khmais Ben Selim Boumaiza ,CIN n °01837807 en qualité de caution réelle solidaire et hypothécaire de la société Boumaiza Fréres SBF.

2- Nabil Ben Khmais Ben Selim Boumaiza ,CIN n°6262473 en qualité de caution solidaire et hypothécaire de la société Boumaiza Fréres SBF les deux demeurant à la Rue Hafouz Dar Chaabene Elfehri Nabeul.

L'avocat poursuivant: Maître Saloua Sfaxi Baccar Avocat à la cour de cassation, ayant son étude au 23 bis rue de Marseille Tunis. M.Fiscal :704091/J

Désignation de l'immeuble saisi: la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n° 636313 Nabeul dénommé "ENNAJEH 345 " d'une superficie de 2234 m^2 sis à la délégation de Dar Chaabene Elfehri gouvernorat Nabeul ,en dehors de la création de la municipalité.

L'immeuble se compose d'un entrepôt de produits alimentaires en gros ,construit à (Charpente métallique) sur une surface couverte équivalente à 1627 m^2

Mise à prix: La valeur de l'immeuble saisi est estimée d'un million douze mille trois cent vingt-six dinars (1.012.326.000 d) terrain et bâtiments le tout est établi selon rapport de l'expert Mr Mohamed Allegui désigné par ordonnance sur requête du président du tribunal de première instance de Nabeul n° 42395 du 31105/2018.

Date et lieu de l'enchère : le Lundi 23 décembre 2019 devant la chambre des criées du Tribunal de première instance de Nabeul sis à Nabeul à partir de 9 h00.

Visite de l'immeuble: La visite s'effectuera toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocate poursuivante ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observations: La participation aux enchères n'est possible que par la voie d'un avocat et qu'après consignation du 1/3 de la mise à prix ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

- Les étrangers doivent se munir d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2019R02555VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D Sfax

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, société anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, inscrite au R.C sous le n°B187881996.

Partie saisie : Sonia Bouzid Sadaoui, titulaire de la CIN 08161523, instructeur de conduite, demeurant à l'avenue Farhat Hached n°137 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Rim Ben Abdallah sis à la Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D Sfax.

Immeuble objet de la poursuite : l'immeuble sis à la route de l'Aéroport km2 impasse El Arbi. Il est constitué *1* d'un étage d'une superficie d'environ 158 m², fait en briques, dont la construction est limitée aux cloisons intérieures. Il est composé d'un hall, 4 chambres, une salle de bain, une cuisine, un couloir, un balcon ouvrant sur le nord et un autre ouvrant sur le sud.

Le sol est en ciment, les cloisons et le toit sont en partie enduits de ciment et les murs extérieurs sont à l'état brut.

2 Un lopin de terre d'une superficie d'environ 17 m² contenant les escaliers inachevés menant à l'étage sus-indiqué.

L'entrée de l'immeuble donne sur le sud et ouvre sur une rue par voie d'une porte en fer.

La propriété saisie est limitée du sud par une rue d'une largeur de 10 m, du nord par Fetoui Salem, de l'ouest par Fetoui Chouchene et de l'Est actuellement par Belgacem Neffati.

La mise à prix : 43.200.000D après déduction de la mise à prix de 40% frais en sus.

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu mercredi le 25/12/2019 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 2 sis à 4 rue Ahmed Aloulou Sfax.

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2019X01431VEPA1

Vente aux enchères publiques après déduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D Sfax

Poursuivant : Banque internationale Arabe de Tunisie, société anonyme, siége social 70/72 avenue Habib bourguiba Tunis, inscrite au R.C sous le N° B 187881996 et à Sfax en sa succursale

Partie saisie : Bézin Hichem, gérant de société, titulaire de la CIN n° 01300422, demeurant à avenue Mohamed Ali n° 177 Gabés et à Sfax à route mahdia km 2.5 rue ibn Héni

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1ér étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité des parties indivises représentant (14/104) héritées par la partie saisie de son père Salah Bézin dans le terrain sis à route de Tunis km2 sfax. Le terrain est également accessible par la route de mahdia km 2. Il est d'une superficie de 152 m2, sur laquelle est édifié un ancien bâtiment adjacent aux bâtiments des voisins des deux cotés nord et Est. Le terrain ouvre sur le coté sud donnant sur une rue.

La construction comporte : * un couloir * un vestibule comprenant dans un coin un escalier menant à une petite pièce édifiée sur le toit du bâtiment. * 4 chambres * une cuisine * une salle d'eau, Elle est équipée de l'eau potable et de l'électricité.

La totalité du terrain est limité du sud par rue Chahid Mohamed Ben Abdallah, du nord par Aychoucha Ghorbel, de l'ouest pal rue chahid Sassi Suilim et de l'Est par Sassi Farhat

La mise à prix : 6.300.000 D après déduction de la mise à prix de 40% frais en sus

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu lundi le 30/12/2019 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abou Kacem Chebbi Sfax.

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2019X01432VEPA1

Vente aux enchères publiques après déduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D Sfax

Poursuivant : Union Bancaire pour le commerce et l'industrie, société anonyme, siège social 139 avenue de la Liberté Tunis et à Sfax rue Abou Kacem Chebbi, inscrite au R.C sous le n°B19321997.

Partie saisie : les héritiers du feu Adel Ben Boubaker Maater : 1/ Soumaya Bent Tawfik Badri, titulaire de la CIN 01345978, médecin demeurant à la route Taniour km 1.5 immeuble el Amira 2ème étage escalier A Sfax et à l'avenue Boughatfa rue Mohamed Ikbel Sfax 2/ Fathia Bent Omar Walha sis à Sfax à route Taniour km 1.5 immeuble el amira 2ème étage escalier A Sfax 3/ Houssem Ben Adel Maatar, titulaire de la CIN 11098837, demeurant à la route Taniour km 1.5 immeuble el amira 2ème étage escalier A Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Rim Ben Abdallah sis à la Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D Sfax

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité de l'appartement n°23 objet du titre foncier n°107396 Sfax nommé "El Amira 17" sis au 2ème étage de l'escalier «A» de l'immeuble «El Amira» édifiée à route de Taniour km 1.5 Sfax avec les 260/ 5911 parties indivises et communes relevant du titre 25206 Sfax. L'appartement est d'une superficie totale de 140 m² ; ouvrant sur le coté ouest, on y accède à travers des escaliers ou un ascenseur.

L'appartement dont le sol est carrelé, les fenêtres en aluminium coulissantes, est composé d'un salon avec balcon, de trois chambres de nuit dont l'une est équipée d'un dressing et comporte une salle de douche et un balcon, *d'une salle de bain bien équipée et d'une cuisine dont le sol est couvert de parterres et sans lavabo.

L'appartement est équipé d'un chauffage central

Remarque : L'appartement qui n'est pas habité, n'est plus équipée par les portes, les placards, les boutons et les cages d'éclairage électrique et les lanternes.

La mise à prix : 102.000.000D après déduction de la mise à prix de 40% frais en sus.

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu lundi le 30/12/2019 à 9 h et les heures qui suivent dans la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à Sfax rue Aboukacem Chebbi.

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2019X01433VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1ér étage Sfax

M. F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siége social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, inscrite au R.C sous le n° B187881996 et à Sfax en sa succursale

Partie saisie : Abderrazzek Ben Mohamed Ben Ameur, Pâtissier, titulaire de la CIN n° 01288571 , demeurant à Sfax à route gremda kassas n° 5 rue 91 n° 20.

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité des parties indivises représentant (7961960) dans l'immeuble sis à route gremda kassas n° 5 rue Ismail Sedki Sfax constitué d'un terrain d'une superficie d'environ 118 m2 sur lequel est édifié une construction qui contient :

Un rez de chaussée se composant de 2 magasins exploités par la partie saisie comme usine de confiserie. il contient une salle d'eau et un escalier menant au 1er étage

- Le 1er étage est un appartement habité par la partie saisie d'une superficie d'environ 132 m2 .Elle se compose de 3 chambres à coucher, un salon, une salle de bain et une cuisine avec 2 balcons l'un ouvrant sur le coté Est et l'autre sur le coté ouest d'où la façade principale de la propriété.

La construction est équipée d'eau potable et d'électricité

La totalité du terrain est limité de l'Est

par une entrée et Achour, de l'ouest par rue ismaiil sedki d'où son entrée principale, du sud par Achour et du nord par Zammit et Trigui

Remarque : il est édifié au dessus du 1er étage un 2éme et un 3éme étage non accomplis et ne faisant pas objet du procès - verbal de saisie exécution

La mise à prix : 175.617.500 D frais en sus

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu lundi le 30/12/2019 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des creés du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abou Kacem Chebbi Sfax.

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2019X01434VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, société anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, inscrite au R.C sous le n°B187881996 et à Sfax en sa succursale.

Partie saisie : Mseddi Mohamed, technicien en forge, titulaire de la CIN n°05244449, demeurant auparavant à Sfax à route Mahdia km8 Merkez Sebii et actuellement à route Mahdia km6 rue Jedda Sakiet Daiir Sfax

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité d'un étage de villa sis à route mahdia km 6 rue Jedda Sakiet Daiir Sfax édifié au dessus de la maison du père de la partie saisie nommé Mseddi Chedly avec une parcelle de terrain constituant l'entrée privée menant à l'étage à travers des escaliers. L'étage est d'une superficie d'environ 135 m², il se compose d'une véranda ouvrant sur le coté sud, un salon dont le plafond est en stuff, 2 chambres à coucher, une cuisine suivie d'un balcon ouvrant sur l'Est et une salle de bain équipée.

La construction est équipée d'eau potable et d'électricité. Ses équipements sont modestes et son état est moyen.

La totalité du terrain est limité du sud par rue Jedda d'où son entrée et une parcelle de terrain appartenant au père de la partie saisie habitant au rez-de-chaussée, du nord par Abidi et aussi le terrain du père, de l'ouest par une parcelle du terrain du père suivie de Zouari et de l'Est par Dammak.

La mise à prix : 120.000.000 D frais en sus.

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu lundi le 30/12/2019 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abou Kacem Chebbi Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail

2019X01435VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax

M. F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, société anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, inscrite au R.C sous le N° B187881996 et à Sfax en sa succursale

Partie saisie : Abdelwahed Sami, gérant de société de service, titulaire de la CIN n° 05279068, demeurant à rue Mouritanie immeuble Ichbilia appartement 23 Sfax

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité d'un terrain sis à rue Habib Turki route Habana à travers route sidi Mansour, d'une superficie approximative de 596 m² sur lequel est édifiée une villa moderne d'une superficie couverte de 320 m². La construction se compose d'un salon, 5 chambres, un bureau, une salle de bain, 2 couloirs, un hall, 2 salles d'eau, une cuisine, une toilette, une véranda ouvrant sur l'Est, une autre ouvrant sur le Sud et deux autres ouvrant sur l'ouest, une pièce extérieure pour linge et un garage dans le coté nord Est du terrain

La propriété saisie est clôturée des 3 cotés : Sud, Est et Nord alors il n'y a aucune limite matérielle qui la sépare du coté ouest du terrain appartenant aussi à la partie saisie

Dans le coté nord sud du terrain, se trouve une grande porte électrique mobile, une petite porte au milieu de la clôture Est et une porte du garage dans le coté nord Est.

La totalité du terrain est limité du sud par un passage d'où son entrée, du nord par Boujneh, de l'Est par rue mohamed habib turki et de l'Ouest par le reste de la propriété de la partie saisie

Remarque : la superficie de l'immeuble saisi dépasse celle du terrain hypothéqué vu qu'une partie de l'édifice est construite au delà de sa limite Ouest et sur le terrain appartenant à la partie saisie.

La mise à prix382.500.000 D frais en sus

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu lundi le 30/12/2019 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abou Kacem Chebbi Sfax.

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2019X01436VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie exécutoire immobilière

Etude Maître Aouay Salma

Avocate

13 Avenue Farhat Hached Sfax

Créancier poursuivant :

Awled Ltayef Ben Mabrouk Lotfi C.I.N 08191118 domiciliée au bureau de son avocate maître Aouay Salma 13 avenue Farhat Hached Sfax.

Débiteur saisi :

Gharbi Ben Mahmoud Ben Taher Slim C.I.N 01344065, domiciliée Boulevard Masinisa.

L'avocat poursuivant :

Maître Aouay Salma avocat domiciliée au 13 avenue Farhat Hached Sfax.

Description de l'immeuble saisi :

La moitié sur l'irritation d'un Immeuble sise à route Gremda km 1.5 Avenue Misinisa n°3 Sfax, d'une superficie globale de 100 m² contenant; 2 chambres, Salon, une cuisine, et une wc, limité au nord par Boulevard Misinisa à l'ouest voisin, au sud voisin, à l'est Avenue Chakib Arselan.

Audience et tribunal de l'adjudication :

L'audience aura lieu à la chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Sfax lundi 23/12/2019 à partir de 9 H du matin.

La mise à prix :

Du prix du Bâtiment trente sept milles cinq cent dinars (37.500.000 D) plus les frais de l'adjudication.

La visite du lieu est possible tous les jours pendant les heures de bureau.

Pour tout autre renseignement s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax 1 où se trouve déposé le cahier des charges, au cabinet de l'avocate poursuivant Maître Aouay Salma 13 avenue Farhat Hached Sfax.

Toute personne désirant participer aux enchères publique doit consigner le tiers du prix par un avocat et ce avant l'adjudication.

2019X01446VEPA1

Vente immobilière

Cabinet Maître Becem Ketata

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Bourguiba Immeuble Intilaka II Mezanine n°1 Sfax

Partie saisie : Dhaw Dhiebi, domicilié Route de Gabès Km 7 Cité Touta Sfax.

Le créancier saisissant : Ghzala Dhiebi domiciliée élu bureau d'Avocat poursuivant Maître Bacem Ketata avocat à la cour de cassation, étude à l'avenue Habib Bourguiba intilaka 2 Sfax.

Immeuble objet des enchères : La Moitié indivise de l'immeuble sis route de Gabès Km 7 Cité Touta Sfax qui se compose d'une parcelle de terre rectangulaire sa surface environ est de 243.18m² sur laquelle est édifiée au coin Nord Ouest un Maison sa surface est de 80.68 m² qui comporte trois chambres, une cuisine, un wc. Et un Garage au coin Sud ouest sous forme inclinée sa superficie est de 23.81 m²

L'immeuble est limité au Sud par Ali Msalmi, à l'Est par Impasse d'où son passage principale, à l'ouest par impasse d'où son passage secondaire et au Nord par Rekaa Amri.

Mise à prix : La mise à prix fixée à trente cinq mille dinars (35 000.000D). En plus Frais en sus qui seront fixés par le tribunal.

La participation à l'enchère n'est possible que par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir consigné le tiers du montant de la mise à prix.

Date et lieu et heure de la vente : Les enchères auront lieu à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax 2, sis au palais du justice à 4 rue Ahmad Aloulou à Sfax. Mercredi vingt cinq décembre deux mille dix neuf (25/12/2019) à neuf heures du matin et heures suivantes à la salle des criées.

Conditions de visite de l'immeuble : il est possible de visiter l'immeuble objet de la vente durant les journées de la semaine pendant les horaires administratifs, pour d'amples renseignements contacter l'avocat poursuivant au cours de l'horaire précité.

2019X01449VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Mohamed Lahmaier

Avocat près la cour de cassation

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Tel : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Matricule fiscal : 182910 Q/A/P/000

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Président Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis, identifiant unique 0000120H.

Partie saisie : 1) Samia Bent Abdelkader Zgolli, (C.I.N n°00035913) demeurant à rue Ibn Yasser, Korba Nabeul, 2)- Sonia Bent Houcine Zgolli, (C.I.N n°08714213) demeurant à El Manar 2, 9 rue Mohamed Dorra Tunis, 3)- Mohamed Jawhar Ben Houcine Zgolli, (C.I.N n°05697833) demeurant à Résidence Amira duplex 4, immeuble numéro 4 Ariana, 4)- Mohamed Yassine Ben Houcine Zgolli (C.I.N n°08378897) demeurant à Ennasr 2, Résidence Amira duplex 4 immeuble B Ariana tous en leur qualité de cautions solidaires et hypothécaires de la société CE. TECH.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Lahmaier avocat près la cour de cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Désignation du bien à vendre : La totalité des parts indivises revenant aux débiteurs saisis soit (25520 m²) de la totalité des parts soit (51040 m²) constituant le T.F 572713 Nabeul dénommé «lot Essalama» sis à la zone El Kanara aux environs de Korba gouvernorat de Nabeul consistant en un terrain agricole non planté.

Mise à prix : (89.320,000 DT) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Lundi 30 décembre 2019 devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Nabeul à partir de 9h du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat, doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable ; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2019403577VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers

Règlement Judiciaire n°310

Société «Petro Confort SARL»

Siège social : 38 Rue de l'Artisanat Z.I. Ariana

Identifiant Unique n° : 002300T

Suivant décision du tribunal de première instance d'Ariana n°310 du 12 novembre 2019, il a été décidé ce qui suit :

- Le déclenchement de la procédure du règlement judiciaire en faveur de la société «PETRO CONFORT».

- La nomination de Mme Rahma Ferchichi en tant que juge commissaire et l'expert Mr Atef Ben Ali pour diagnostiquer la situation économique et financière réelle de l'entreprise et l'aide possible à lui apporter, et de procéder personnellement à l'inventaire physique des biens de l'entreprise et l'évaluation des objets et de déposer un exemplaire de la liste d'inventaire au greffe du Tribunal

Les créanciers de la société sont invités à déposer et inscrire leurs créances et de présenter tous les documents justificatifs au bureau de l'expert Mr Atef Ben Ali sis à la résidence Jihene C-0-2 El mourouj 5 Ben Arous, et ce dans un délai d'un mois à compter de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2019R02553VEPA2

Cession au profit des tiers

Société HOTELIERE COMMERCIALE & IMMOBILIERE MOURAD MHENNI

Zone Touristique - Monastir

Registre de commerce : B154971999

Matricule Fiscal : 411521 H

Suite à la décision du tribunal de 1ère instance de Monastir du 12.11.2019 il a été décidé de prolonger le délai de réception des offres de prix.

L'Administrateur Judiciaire de la SOCIETE TOURISTIQUE COMMERCIALE & IMMOBILIERE MOURAD MHENNI met en vente au plus offrant la Totalité de l'HOTEL MIRAMAR sis à la Zone Touristique à Monastir - Terrain, Construction et Matériel.

Valeur suivant Rapport d'Expertise : 29.944.846,000 Dinars

Nombre de Personnel Titulaire : 36

Les frais d'enregistrement sont à la charge de l'acheteur.

Les offres de prix doivent parvenir sous pli fermé recommandé avec accusé de réception avec un 2é pli à l'intérieur mentionnant sur l'enveloppe - A ne pas ouvrir - portant l'offre de prix en hors taxe au bureau de l'Administrateur Judiciaire à l'adresse suivante :

Salem Boujnah Administrateur Judiciaire Rue Tarek Ibn Ziad 5050 Moknine.

La visite de l'HOTEL MIRAMAR s'effectuera tous les jours de la semaine de 8 Heures du matin à midi muni du cahier des charges et ce après avoir informé l'Administrateur Judiciaire.

Le dernier délai de réception des Offres de prix est fixé pour le mercredi 25 Février 2020 inclus.

Toute personne désireuse de participer à l'adjudication pourra recevoir le cahier des charges au Bureau de l'Administrateur Judiciaire durant les heures du travail.

2019S01352VEPA2

Ouverture de procédure de distribution

Par ordonnance rendue par Madame Samia Ouni juge commissaire chargé du règlement des ordres et des distributions en date du 9/10/2019 il a été ordonné l'ouverture d'une procédure de distribution du produit de la vente des biens meubles appartenant à la société Ahmed HALOUL DE PEINTURE, qui s'élèvent à 6447,260 Dinars.

Et ce suite à la requête en distribution introduite par la société Civile Professionnelle d'Avocats «BOURAOUI & Gahbiche».

Contre :

1- Société Ahmed HALOUL DE PEINTURE, SARL. Matricule fiscal : Z 1163320, inscrite au registre de commerce auprès de API Sousse sous le n°B2457742006, ayant son siège à Rue Mesbeh Jarboui n°7, Hammam Sousse.

En sa qualité débitrice

2- Imene Bent Slah El Fkih, ayant élu domicile au cabinet de son avocat Maître Salem Ouannes sis à Sousse, avenue de la République n°49.

Et après consignation du produit de vente en vertu du reçu n°M065396 en date du 5/9/2019 relatif à la consignation d'un montant de six mille quatre cent quarante sept dinars et 260 millimes (6447,260 Dinars)

Nous Samia Ouni juge commissaire chargé du règlement des ordres et des distributions ordonnons de publier la décision citée ci-dessus au Journal Officiel de la République Tunisienne et affichée au Hall du tribunal pour que les créanciers présentent leurs titres de créances dans les délais prévus par les articles 466 et 468 du CPCC qui disposent que «tout créancier qui entend participer à la procédure de distribution des sommes consignées doit sous peine de forclusion présenter les titres de créance et ce par l'intermédiaire d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, .au greffe du tribunal de première instance de Sousse dans un délai de 30 jours à partir de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne ou de la réception de la lettre recommandée, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

2019S01360VEPA2

Ouverture de procédure de distribution

Par ordonnance rendue par Madame Samia Ouni juge commissaire chargé du règlement des ordres et des distributions en date du 9/10/2019 il a été ordonné l'ouverture d'une procédure de distribution du produit de la vente des biens meubles appartenant à la société MEDIC VITAL INDUSTRIES, qui s'élèvent à 373.604,421 Dinars.

Et ce suite à la requête en distribution introduite par la société Civile Professionnelle d'Avocats «BOURAOUI & GAHBICHE».

Contre :

1- Société MEDIC VITAL INDUSTRIES, SA, Matricule fiscal : X0822354, inscrite au registre de commerce auprès de API Sousse sous le n°B16641997, ayant son siège à la zone industrielle derrière Sté Unimed Kalaa Kebira

2- Société banque tuniso-saoudienne (ex stusid bank) sise à 32 rue Hédi Karray 1082, cité Mahrajene, Tunis.

3- Société Tunisienne de Banque, sise à sa succursale de Hammam Sousse.

4- Société internationale arabe de recouvrement de créances sis à son siège n°3 rue de Hollande, Tunis

Et après consignation du produit de vente en vertu du reçu n°M027360 en date du 4/9/2018 relatif à la consignation d'un montant de 373.604,421 Dinars

Nous Samia Ouni juge commissaire chargé du règlement des ordres et des distributions ordonnons de publier la décision citée ci-dessus au Journal Officiel de la République Tunisienne et affichée au Hall du tribunal pour que les créanciers présentent leurs titres de créances dans les délais prévus par les articles 466 et 468 du CPCC qui disposent que «tout créancier qui entend participer à la procédure de distribution des sommes consignées doit sous peine de forclusion présenter les titres de créance et ce par l'intermédiaire d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, au greffe du tribunal de première instance de Sousse dans un délai de 30 jours à partir de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne ou de la réception de la lettre recommandée, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

2019S01361VEPA2

Ouverture de procédure de distribution

Par ordonnance rendue par Madame Samia Ouni juge commissaire chargé du règlement des ordres et des distributions en date du 9/10/2019 il a été ordonné l'ouverture d'une procédure de distribution du produit de la vente des biens, meubles appartenant à la société MOLD INDUSTRIES, qui s'élèvent à 34.710,000 Dinars.

Et cette suite à la requête en distribution introduite par la société Civile Professionnelle d'Avocats «BOURAOUI & GAHBICHE».

Contre :

1- Société MOLD INDUSTRIES, SARL, Matricule fiscal : V0979580, inscrite au registre de commerce auprès de API Sousse sous le n°B2457742006, ayant son siège à cité Bhaier, Hammam Sousse, Sousse.

2- Ikram Bent Ridha Boujneh

3- Zouhaier Ben Ajmi Ermadi

4- Nabil Ben Mosbah Ben Hammouda ayant tous élus domicile au cabinet de leur avocat Maître Hatem Ben Rhouma sis à Avenue Taher Sfar, Immeuble Ben Dhiab, Sousse

Et après consignation du produit de vente en vertu du reçu n°M052719 en date du 23/5/2018 relatif à la consignation d'un montant de 34.710,000 Dinars

Nous Samia Ouni juge commissaire chargé du règlement des ordres et des distributions ordonnons de publier la décision citée ci-dessus au Journal Officiel de la République Tunisienne et affichée au Hall du tribunal pour que les créanciers présentent leurs titres de créances dans les délais prévus par les articles 466 et 468 du CPCC qui disposent que «tout créancier qui entend participer à la procédure de distribution des sommes consignées doit sous peine de forclusion présenter les titres de créance et ce par l'intermédiaire d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, au greffe du tribunal de première Instance de Sousse dans un délai de 30 jours à partir de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne ou de la réception de la lettre recommandée, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

2019S01362VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE "AGRO-SERVICES"

S.A, au capital de 600. 000 Dinars

Siège social : 4, Rue Hassen Ibn Noomane 1002 - Tunis - Belvédère

Identifient Unique : 341486H

Les actionnaires de la Société d'Etudes et de Prestation de Services "AGRO-SERVICES" sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 12 décembre 2019 à 9H 30 du matin à son siège social, 4, Rue Hassen Ibn Noomane - 1002 Tunis - Belvédère, à l'effet de débattre et délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Mise en conformité du registre national des entreprises de la société avec la carte d'identification fiscale en mettant comme :

- Activité principale : Vente de matériel et produits nécessaires à l'agriculture.

- Activité secondaire : Bureau d'études.

Tous les documents afférents à la présente Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société, durant le délai légal.

2019T01545SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Advanced e- Technologies AeTECH

Société Anonyme au Capital Social de 2 223 334 dinars

Z.I Ariana Aéroport 03 Rue des Métiers, Charguia II 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique : 0773418W

Messieurs les actionnaires de la Société Advanced e- Technologies AeTECH sont invités à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 24 décembre 2019 à 10H au siège d'AeTECH 03 Rue des Métiers Charguia 2 et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification des délais et des modes de convocation.

- Approbation de la décision de la continuité d'exploitation de l'entreprise.

- Questions diverses.

2019R02562SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Compagnie Eurafricaine de Réalisations Industrielles «CERI»

Société anonyme au capital de 7.500.000 Dinars

Siège social: 82 Rue 8600 - Z.I. de la Charguia - Tunis

Identifiant Unique : n° 0015193D

Messieurs les actionnaires de la compagnie Eurafricaine de Réalisations Industrielles « CERI», sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire le mardi 24 décembre 2019 à dix heures au siège social en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant:

1- Autorisation de dépassement des délais impartis pour la tenue de l'assemblée annuelle de l'exercice 2018.

2- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'exercice clos au 31/12/2018.

3- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

4- Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2018.

5- Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 (nouveau) du code des sociétés commerciales.

6- Quitus aux membres du conseil d'administration.

7- Affectation des résultats de l'exercice 2018.

8- Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration.

9- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

10- Questions diverses.

11- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités

2019R02572SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Epi D'or Distribution - EDIS

S.A au capital de 2200 000 Dinars

Siège social : Rue des Martyrs Sousse

Identifiant Unique : 764157/SPM/000

Suivant P.V du conseil d'administration du 15/11/2019, enregistré à la recette des finances cité Riadh à Sousse le 20/11/2019, les actionnaires de la société Epi D'or Distribution sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire pour le 15/12/2019 et qui se tiendra au siège de la société à 10 H, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2018.

- L'approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2018.

- La nomination du commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

2019S01345SANB3

Société LES GRANDS SILOS DU CENTRE

S.A au capital de 3700 000 Dinars

Siège social : Route de M'saken Sousse 4000

Identifiant Unique : 1165223/H/000

Suivant P.V du conseil d'administration tenu le 15/11/2019, enregistré à la recette des finances cité Riadh à Sousse le 20/11/2019, les actionnaires de la société Les Grand Silos Du Centre sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 15/12/2019 au siége de la société à 10 H et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2018.

- L'approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2018.

- La nomination des membres du conseil d'administration.

- La nomination du commissaire aux comptes.

2019S01346SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société d'Etudes et de Développement de HERGLA

Société anonyme

Au capital de : 3.000.000 DT

Siège social : 4089 Port El Kantaoui Hammam Sousse

Registre de commerce : B15982003

Matricule fiscal n° : 028468 F/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société d'Etudes et de Développement de Hergla sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 19 décembre 2019 à 11H au siège de la société, 4089 Port El Kantaoui, Hammam Sousse et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2018.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

3. Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers arrêtés au 31/12/2018.

4. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2018.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2018.

6. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration pour les années 2019 - 2020 et 2021.

2019S01347SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société les Ateliers Mécaniques Industriels

Société anonyme

Au capital social de 6.100.000 dinars

Siège social : Route de l'Aéroport km 4 Z.I. Oued Chaâbouni 3071 Sfax

Matricule fiscal : 0011546R

Les actionnaires de la société les Ateliers Mécaniques Industriels «A.M.I.» sont convoqués en assemblée générale ordinaire, au siège social, le 26 décembre 2019 à 10 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports de gestion relatifs au groupe de sociétés des exercices 2017 et 2018.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers consolidés des exercices 2017 et 2018.

3. Approbation des rapports de gestion relatifs au groupe de sociétés des exercices 2017 et 2018.

4. Approbation des états financiers consolidés des exercices 2017 et 2018.

5. Nomination d'un nouvel administrateur.

6. Questions diverses.

7. Pouvoirs pour formalités.

Les documents se rapportant à l'assemblée générale ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société dans les délais réglementaires.

Les actionnaires seront admis à l'assemblée sur simple justification de leur identité. Les représentants seront admis sur présentation d'une procuration spéciale écrite revêtue de la signature du mandant et du mandataire.

2019X01454SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

CORPORATION AND INVESTMENT

S.A au capital de 80 000 000 dinars

Siège social : 8 bis, rue Mustapha Sfar 1002 Tunis - Belvédère

Identifiant Unique : 1049287 A

Messieurs les actionnaires de la société Corporation And Investment sont priés d'assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 17 décembre 2019 à 12 heures au siège de la société Al Karama Holding sis rue du Lac d'Annecy - Passage du Lac Malawi les Berges du Lac - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation des rapports spécial du conseil d'administration ;

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes ;

- Réduction du capital social ;

- Modification de l'article 6 des statuts ;

- Distribution d'une partie des réserves légales ;

- Dissolution et liquidation de la société ;

- Pouvoirs en vue d'accomplissement des formalités.

Cet avis annule et remplace l'annonces n° 2019(4)03524 SANB3 parue au JORT n° 108 du 19/11/2019.

20194-03524SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire au titre de l'année 2018

Société At-Tounessya Internet

Société anonyme

Au capital de 1.000.000 DT

13, Avenue Jugurtha Mutuelle ville le Belvédère 1002 Tunis

Le conseil d'administration de la Société At-Tounessya Internet invite les Actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire au titre de l'exercice 2018 qui se tiendra le Mardi 24 décembre 2019 à 10 heures du matin au siège social de la société sise au 13, avenue de Jugurtha mutuelle ville le Belvédère 1002 Tunis afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard de l'assemblée générale ordinaire au titre de l'exercice 2018.

2. Approbation du rapport du Conseil d'Administration au titre de l'année 2018.

3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2018.

4. Approbation des conventions telles que citées au rapport spécial du commissaire aux comptes au titre l'exercice 2018.

5. Approbation de l'affectation du résultat de l'exercice 2018.

6. Quitus entier, définitif et sans réserve de la gestion des membres du Conseil d'Administration

7. Fixation des jetons de présence pour les membres du conseil d'Administration au titre de l'exercice 2018.

8. Pouvoirs pour formalités légales.

2019403592SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société At-Tounessya d'Internet

Société anonyme

Au capital de 1000.000 DT

13, rue Jugurtha-Mutuelle-ville - 1002 Tunis

Le conseil d'administration de la Société At-Tounessya Internet invite les Actionnaires à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 24 décembre 2019 à 11 heures au siège de l'Agence 13, Avenue Jugurtha Tunis - Belvédère, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- La proposition de révision des articles : 3, 13, 15-5, 19-7+8, 23-3, 25-3,35-1 et 39 du statut de la société,

- Pouvoirs pour formalités légales.

2019403593SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société «BIOPHYRES TUNISIE»

Société anonyme

R.C : B24138822011

M.F : 12104041

Adresse : Avenue de Japon - résidence Nozha, immeuble A bureau 1-2 Montplaisir Tunis

Les actionnaires de la société BIOPHYRES TUNISIE sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se déroulera le 25/12/2019 à 10h au bureau de l'administrateur judiciaire Mr Ben Amor Abdelhakim sis au 19 rue de Libye Lafayette Tunis 1002, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination des membres des conseils d'administrations.

- Nomination, d'un commissaire aux comptes.

- Transfert du siège social.

- Réductions du capital.

- Pouvoirs pour formalités.

2019403594SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2019

Société «OFFICE PLAST»

SA au capital de 9 802 700 DT

Siège social : Z.I.2 Medjez El Bab-B.P 156 9070 Béja

Identifiant Unique : 947962F

CNSS : 239842-58

Messieurs les actionnaires de la société OFFICEPLAST «SA», au capital de 9.802.700 dinars, sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le lundi 16 décembre 2019 à 9h du matin au siège de la société, sise à la zone industrielle II Medjez el Bab sur convocation du conseil d'administration, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du commissaire aux comptes et du Conseil d'administration relative à l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription.

- Augmentation du capital social de la société par émission de nouvelles actions réservée en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription,

- Modification corrélative des statuts de la société,

- Pouvoirs pour accomplissements des formalités juridiques requises par la loi.

2019403595SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A

Société d'Assurances

Au capital de 20.000.000 DT

Siège social : 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Tunis

Identifiant Unique : N°1121936X

Messieurs les actionnaires de la Société Assurances Maghrebia Vie S.A sont convoqués au siège de la société Assurances Maghrebia sis à l'Angle 64 Rue de Palestine 122 Rue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Tunis, le jeudi 26 décembre 2019 à 9h en assemblée générale extraordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Mise à jour des statuts de la société conformément à la réglementation en vigueur.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais légaux.

2019403596SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

ASSURANCES MAGHREBIA S.A

Au capital de 45.000.000 DT

Siège social : Angle 64, Rue de Palestine

22, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Tunis Belvédère

Identifiant Unique : N°0001629N

Messieurs les actionnaires de la société Assurances Maghrebia S.A sont convoqués au siège de la société le jeudi 26 décembre 2019 à 8h30 en assemblée générale extraordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Mise à jour des statuts de la société conformément à la réglementation en vigueur.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais légaux.

2019403597SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE INDUSTRIELLE DE CONSERVES ALIMENTAIRES DE MEDJEZ EL BAB "SICAM"

Société anonyme

Au capital de 35 200 000 DT

Route du Kef km3 Medjez El Bab - Béja

Matricule fiscal : 073978

Les actionnaires de la société SOCIETE INDUSTRIELLE DE CONSERVES ALIMENTAIRES DE MEDJEZ EL BAB "SICAM" sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mercredi 18 décembre 2019 à 10h au siège social de la société "TPR" sis à la Zone Industrielle Sidi Rézig - Mégrine - 2033 et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des arrondis liés aux anciennes augmentations de capital par incorporation des réserves et d'affectation des actions non attribuées au titre des rompus provenant desdites augmentations de capital;

2. Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux. comptes de la Société;

3. Augmentation du capital social de la société;

4. Modification corrélative de l'article 6 des statuts de la Société;

5. Dégrèvement financier; et

6. Pouvoirs pour formalités.

2019403602SANB3

Avis de convocation à l'assemblée générale ordinaire.

Société TUNISEL

SA, au capital de 750 000 : dinars

Siège social : Tour Narcisse Montplaisir - Tunis

Matricule fiscal : 032797 A AM 000

Messieurs les actionnaires de la société TUNISEL sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire le mercredi 25 décembre 2019 à 11 heures au siège social de la société à l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

1) Ratification du non respect du délai de la date de tenue de l'assemblée générale.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018 et approbation du rapport, d'activité et des états financiers de l'exercice 2018.

3) Quitus aux administrateurs.

4) Affectation des résultats de l'exercice 2018.

5) Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées de l'exercice 2018.

6) Renouvellement du mandat des administrateurs.

7) Questions diverses.

Les documents afférents à la présente assemblée générale ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

Cette publication tient lieu d'une convocation personnelle et officielle à tous les actionnaires de la société.

2019403605SANB3

Autres sociétés

Avis

Le conseil d'administration de la Société Mutuelle de Base de Services Agricoles "EL ANSARI" à Sidi Bou Ali informe les adhérents de la société que l'assemblée générale ordinaire des exercices 2016,2017 et 2018 aura lieu le 26/12/2019 à dix heures du matin au siège de la Maison de Jeunes de Sidi Bou Ali, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport "moral et financier" du conseil d'administration pour l'année 2016, 2017 et 2018.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour la même période.

3- Délibération sur les rapports du conseil d'administration.

4- Acceptation des résultats.

5- Désignation d'un commissaire aux comptes pour la période 2019, 2020 et 2021.

6- Actualisation de la liste des adhérents.

7- Election de tiers du conseil d'administration.

Remarque :

Cet avis est considéré comme une convocation personnelle pour tous les adhérents qui peuvent prendre connaissance au siège de la société mutuelle des procès-verbaux du conseil d'administration des états financiers et des rapports du commissaire aux comptes à partir du 17/12/2019 au 25/12/2019 durant l'horaire administratif.

Le dépôt de demande de candidature au conseil d'administration de SMBSA Sidi Bou Ali doit être déposé durant la période allant de 12/12/2019 à midi le 19/12/2019 par une lettre recommandée au nom de président de conseil d'administration de la société mutuelle de base de services agricole "El Ansari" Sidi Bou Ali et faire un versement de 250 dinars en espèce comme cautionnement.

En cas ou le quorum n'est pas atteint à la première invitation l'assemblée générale sera tenue sur la deuxième invitation le 23/01/2020 tout en respectant le même ordre du jour et lieu et l'horaire.

2019S01355SODB3

Appel à une assemblée constitutive

L'organe constitutif de la société mutuelle des services agricoles Hasad déclare à tous les adherents de la société ont l'intention de tenir l'assemblée constitutive le lundi 23 décembre 2019 à son siège social localisé à Faiedh à 10 heures du matin ,délégation de Sidi Bouzid Est pour:

Adoption du statut type des sociétés mutuelles pour les services agricoles.

Elire les membres du conseil d'administration de la société mutuelle des services agricoles.

Nommer un commissaire aux comptes pour une période de trois ans.

Toute personne souhaitant être nommée membre du conseil d'administration de la société doit soumettre sa candidature à cet effet par courrier sécurisé à l'adresse suivante au plus tard trois jours avant la date de la réunion.

Adresse postale : Bureau de poste Faiedh – 9112.

2019X01445SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et à l'assemblée générale extraordinaire

Société MUTUELLE DE SERVICES AVICOLES DE SFAX

Société Mutuelle de services Agricoles

Au capital de 13.503,000 Dinars

Siège social : Rue des Martyrs, Immeuble Zitouna, 4ème étage, Sfax

Identifiant Unique : 1603007/S

Mesdames et messieurs les adhérents ainsi que le commissaire aux comptes de la société MUTUELLE DE SERVICES AVICOLES DE SFAX, sont priés d'assister à :

1) L'assemblée générale ordinaire qui se tiendra lundi 23 décembre 2019 à 10 heures du matin au local situé à Rue des Martyrs, Immeuble Zitouna, 1er étage, Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport moral et financier au titre de l'exercice clos le 31/12/2018,

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018.

- Approbation de la démission d'un membre du conseil d'administration et de son remplacement

- Quitus au Président du Conseil d'administration et aux membres du Conseil d'Administration à titre de l'exercice clos le 31/12/2018,

- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2018,

- Questions diverses

- Pouvoirs pour formalités.

Les adhérents ont la faculté à partir du huitième jour précédant cette assemblée de prendre connaissance au siège de la société du procès-verbal du Conseil d'Administration, des états financiers et du rapport du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos le 31/12/2018.

2) L'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra lundi 23 décembre 2019 à 11 heures du matin au local situé à rue des Martyrs, immeuble Zitouna, 1er étage, Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du changement du siège social,

- Approbation de la modification de l'article 4 des statuts sociaux,

- Pouvoirs pour formalités.

2019X01452SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société "OASIS VOLAILLES"

Société mutuelle de base de services agricoles

Siège social : Avenue Salah Eddine el Ayoubi 6011 Gabès

Capital social : 60.000dt

MF : 1489912/A/P/M/000

Les adhérents de la société mutuelle de base de service agricoles «OASIS VOLAILLES» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 01 février 2020 à 10h du matin au siège de la société pour examiner l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du retard de la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2- Examen des rapports du conseil d'administration sur la gestion des exercices 2016, 2017 et 2018.

3- Lecture des états financiers des exercices 2016, 2017 et 2018.

4- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2016, 2017 et 2018.

5- Approbation des rapports d'activité et des états financiers relatifs aux exercices 2016, 2017 et 2018.

6- Affectation des résultats des exercices 2016, 2017 et 2018.

7- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre des exercices 2016, 2017 et 2018.

8- Renouvellement du tiers des membres du conseil d'administration.

9- Nomination d'un commissaire aux comptes.

10- Approbation de l'admission des nouveaux adhérents et le départ d'autres.

Les documents de l'assemblée générale seront disponibles au siège de la société pour consultation dans les délais règlementaires.

Les soumissions des candidatures pour la composition du conseil d'administration seront adressées au plus tard le 1 février 2020 par simple lettre au nom du président du conseil d'administration.

2019Z00199SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COOPERATIVE DES ARTISANS BIJOUTIERS «LA PERLE»

Matricule fiscal : 9240 E N C000

C.N.S.S. : 73836 - 19

Siège social : Rue Sidi Bouraoui - Sousse

Messieurs les coopérateurs de la coopérative des artisans bijoutiers «LA PERLE» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le dimanche 8 décembre 2019, à 11 heures au siège de la coopérative sis à Sousse à la rue Sidi Bouraoui à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif aux exercices 2016, 2017 et 2018.

- Examen et approbation des états financiers arrêtés aux 31 décembre des années 2016, 2017 et 2018.

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion relative aux exercices 2016, 2017 et 2018.

- Renouvellement de mandat des membres du conseil d'Administration.

- Questions diverses.

2019N00629SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que la SOCIETE LES CIMENTS DE JBEL OUST dont le siège social est situé à la rue de Touraine n°9 Cité des Jardins El Mahrajène Belvédère - 1082 Tunis, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises sous le n°360 en date du 5 septembre 2018 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de première catégorie consistant en une unité de fabrication de ciments et chaux, située à proximité de la route locale n°624 dérivant de la route nationale n°3 à la localité de Bir Mcherga El Mahatta de la délégation de Bir Mcherga du gouvernorat de Zaghouan, conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat et de la municipalité.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Zaghouan ou le président de la municipalité de Bir Mcherga ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la société Délice des Eaux Minérales dont le siège social est situé à l'immeuble du Dôme rue du Lac Léman aux Berges

du Lac à Tunis a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises sous le n°270 en date du 11 octobre 2019 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de conditionnement d'eau minérale située à la route régionale n°77 à la région du Batten Al Ghzel à la délégation de Jelma du gouvernorat de Sidi Bouzid et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat et de la municipalité.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Sidi Bouzid ou le président de la municipalité de Jelma ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Changement d'un liquidateur

Suivant l'ordonnance sur requête émanant du Tribunal de 1ère instance de Tunis le 12/11/2019, a été décidé le changement du liquidateur de la succession du défunt Salem Bessrour et la nomination de Mr Sahbi Sigani comme nouveau liquidateur sis à 86 av. Habib Bourguiba 1er étage - Bureau 1G - Ariana G.S.M : 95 656 666 à fin d'accomplir cette mission.

2019T01536DIVD2

Avis De perte du Titre de propriété

Madame Zohra Bent Mohamed Salah Mhamdia titulaire de la carte d'indentité n° 04247350 annonce la perte du titre de propriété n° 10036/13 du registre foncier n° 75922 a sidi bouzid et du titre de propriétés n° 10028/13, 10029/13, et 10030/13 du registre foncier n° 27336 à sidi bouzid et titres de propriétés n° 50948/13 ,50949/13, 50950/13 et 50951/13 du registre foncier n° 75922 à sidi bouzid suivant les attestations de perte n° 4151, 4152 4153 et 4154 délivrées par poste de la garde nationael du Cebbela sidi Bouzid en date du 31/10/2019

2019T01546DIVD2

Perte du titre de propriété

Mr Mokhtar Ben Abderrahmen Zarrouk, Titulaire de la carte d'identité numéro 00162549 délivrée à Tunis le 10/5/2008 déclare avoir perdu le titre de propriété numéro 01/12298 du 12/11/2011 du titre foncier numéro 167569 Tunis nommé «widad» composé de trois garages commerciaux selon l'attestation de perte délivrée par le centre de sécurité nationale el Ouardia le 26/11/2019.

2019T01550DIVD2

Avis au public

Maître Arbi Kimiri

Avocat auprés de la cour de cassation

09 rue de l'aradh 2013 Ben Arous

Tel : 98344511/55484161

Matricule fisc : 752264/F

Nous infomons le public qu'il ya des litiges concernant le local sis à Tataouine, rue Hssan El Khorbi qui est loué par Mr Bouich Salam de Mr Mansour Daffaf basé sur un congé au therme de l'article 4, loi N° 77-37 du 25 Mai 1977.

L'affaire(74613) est publié devant les tribunaux et qui n'a pas été finalisé.

Nous mettons à la connaissance du public que tous contrat avec le locataire peut être null et ne peut pas invoqué la bonne foi.

2019R02556DIVD2

Perte de titre de propriété

Mr Farouk El Guinoubi déclare avoir perdu le titre de propriété n°03/15578, objet du titre foncier 102514 Sousse.

Une attestation de perte a été délivrée le 21/11/2019 sous le n°2042.

2019S01341DIVD2

Vente des matériels

Sur demande de Mr Nebil Hadji le comptable et liquidateur de la société ital public tunisie située à la route de Sousse Sahline titulaire de l'identifiant unique n°0998353. l'huissier notaire à Monastir maître Adel Menzli met à la vente aux enchères publiques tous les matériels de la société ital public tunisie. La vente aura lieu le mercredi 4/12/2019 à 10 H du matin à l'adresse indiquée, la mise à prix est fixée à (319.000.000d) outre les frais. La livraison après le paiement des droits de douane.

2019S01353DIVD2

Avis

Monsieur Klif Zouheir informe le public qu'il a perdu son titre de propriété concernant la parcelle de terre d'une superficie de 897 m² situé sur la route de Tunis km 16 Sfax lui provenant par acte d'échange daté le 23/10/2014 dressé par les notaires Bouaziz Abdel Majid et Chtourou Mourad et il désire avoir une deuxième copie originale, les oppositions se présentent au bout de 70 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez le notaire Chtourou Mourad rue des notaires Sfax.

2019X01430DIVD2

Avis

Monsieur Mohamed Riadh Rekik déclare par la présente qu'il a perdu l'acte de propriété d'une parcelle de 9500 m 2 sise à Sfax route Taniour km 10 objet d'achat du 27/4/2009 acte notarié de Mhamed Ali Karray et Kais Karray d'où nécessité de rétablir une deuxième copie conforme, toute personne ayant droit doit se présenter au bureau du notaire maître yessine rebai à Sfax dans un délai ne dépassant pas 70 jours de cet avis.

2019X01437DIVD2

Avis

Monsieur Jawhar Ghorbel déclare par la présente qu'il a perdu l'acte de propriété de son père d'une parcelle de 603,75 m² sise à Sfax Route Sidi Mansour km 7 objet d'achat du

5/1/1988 acte notarié de Mohamed Mzid et Mahmoud Gargouri d'où nécessité de rétablir une deuxième copie conforme, toute personne ayant droit doit se présenter au bureau du notaire maître Yessine Rebai à Sfax dans un délai ne dépassant pas 70 jours de cet avis.

2019X01438DIVD2

Avis

Ahmed yecine et Chedhli borcheni déclarent par la présente qu'ils ont perdus l'acte de propriété d'une maison sise à Rue Boudaya n°20 Sfax objet d'achat du 14/10/2000 acte notarié de Sadak Kammoun et Mohamed Abid d'où nécessité de rétablir une deuxième copie conforme, toute personne ayant droit doit se présenter au bureau du notaire maître Yessins rebai à Sfax dans un délai ne dépassant pas 70 jours de cet avis.

2019X01439DIVD2

Avis

Les héritiers de Zweri Beya annonce qu'elle possède un terrain de 124 m^2 contenant un sous-sol, situé à la route Eddeir Km 7 Sfax provenant par l'acte d'achat qui était fait le 6 Juillet 1994 enregistré à Sfax le 17 Août 1994 n°3439 rédigé par les deux notaires Kais Karray et Mhamad Ali Karray, ils ont perdu l'acte de pocession et ils désirent se faire délivrer une autre copie original. Tout contestant devra s'adresser au notaire Dammak Mounir size à Sakiet Eddeir Sfax et ce, dans un délai de 70 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2019X01447DIVD2

Avis

M. Saber Ben Ibrahim Ben Mohamed Jarraya CIN 01039684 délivrée le 11/11/1995 annonce la perte de son acte de propriété n°60111 de titre foncier n°90959 Sidi Bouzid. Une attestation de perte a été délivrée par la police de la garde nationale de la cité El Rafeha Sfax sous n°1046 datée le 29/7/2019.

2019Y00076DIVD2

Avis

M. Rafik Ben Ibrahim Ben Mohamed Jarraya CIN 03945865 délivrée le 11/12/1998 annonce la perte de son acte de propriété n°60101 de titre foncier n°90953 Sidi Bouzid. Une attestation de perte a été délivrée par la police de Sekiet Ezzit Sfax sous n°786 datée le 10/9/2019.

2019Y00077DIVD2

Avis

Mme Naima Ben Ibrahim Ben Mohamed Jarraya CIN 01347214 délivrée le 01/7/1997 annonce la perte de son acte de propriété n°60110 de titre foncier n°90959 Sidi Bouzid. Une attestation de perte a été délivrée par la police de Sekiet Ezzit Sfax sous n°723 datée le 26/8/2019.

2019Y00078DIVD2

Abonnement au Journal Officiel

de la République Tunisienne

Annonces légales, réglementaires et judiciaires

Pour l'acquisition de votre abonnement au Journal Officiel :

Contacter le siège de l'Imprimerie Officielle, avenue Farhat Hached, 2098 Radès -

Tél. : 71.434.211 ou l'un des bureaux de vente ci-après :

*** 1000 - Tunis** : 1 rue Hannon - Tél. : 71.329.637

*** 1002 - Lafayette :** 18 rue Irak - Tél. : 71.842.661 - Fax : 71.844002

*** 4000 - Sousse** : Cité C.N.R.P.S rue Rabat –

Tél. : (73) 225.495

*** 3051 - Sfax** : Centre El Alia, route El Aïn, Km 2.2

Sfax - Tél. : (74) 460.422

Site web : www.iort.gov.tn

Le paiement se fera en espèces ou par chèques ou par virement postal ou bancaire au nom de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne à l'un des comptes ci-après :

S.T.B. : (Mégrine) 10106045231056678893

C.C.P. N° 17001000000006101585

Prix du numéro du J.O.R.T de l'année en cours

Edition originale : 2,400 dinars + 1% F.O.D.E.C. ***Traduction française : 3,300 dinars + 1% F.O.D.E.C.***

Frais d'envoie en sus